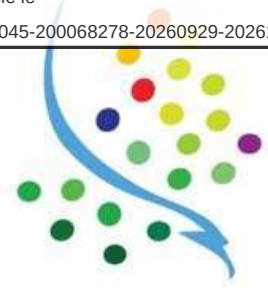


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **BERRY LOIRE PUISAYE**



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

LE TERRITOIRE



Notre territoire :

20 communes

17 525 habitants

LES COMPETENCES

Des compétences d'intérêt communautaire

Aménagement de l'espace
Développement économique et touristique
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
Accueil des Gens du voyage
Ordures ménagères
Environnement
Logement et cadre de vie / politique de la Ville
Voirie
Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
Action sociale d'intérêt communautaire
Espace de services publics
Assainissement collectif et non collectif
Culture
Participation au maintien des services publics en milieu rural
Transports
Fourrière animale
Aménagement numérique du territoire
Contribution au SDIS

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (**SARBPL**) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

Michel LECHAUVE (élu Président le 30/09/2024)

Rapporteur de la commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau »

Hervé JACQUIER

1^{er} Vice-président

Rapporteur de la
commission
« Aménagement,
mobilité,
environnement,
urbanisme »

**Pierre-François
BOUGUET**

2^{ème} Vice-président

Rapporteur de la
commission, « Aire
d'accueil des gens
du voyage, centre
aquatique, relations
avec la ville centre »

Valérie VICHERAT

3^{ème} Vice-
Présidente

Rapporteur de la
commission
« Tourisme,
communication »

Nathalie DONY

4^{ème} Vice-
Présidente

Rapporteur des
commissions
« Finances » et
« Culture »

Gérard Galfano

5^{ème} Vice-Président

Rapporteur de la
commission
« Travaux,
bâtiments,
accessibilité »

**Catherine
BOURGOIN**

6^{ème} Vice-Présidente

Rapporteur de la
commission
« Affaires sociales »

Michel CHAILLOU

7^{ème} Vice-Président

Rapporteur de la
commission
« Développement
économique »

Les commissions sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Certaines commissions disposent de groupes de travail thématiques.

Au 31 décembre 2025, la communauté de communes Berry Loire Puisaye est administrée par un conseil communautaire de 41 sièges.

COMMUNES	DELEGUES
ADON	PARMISARI Christine (Titulaire)
	PALLUAU Claudine (Suppléant)
AUTRY-LE-CHATEL	NOËL Jeremy (Titulaire)
	BELLET Gilles (Suppléant)
BATLLY-EN-PUISAYE	POULAIN Hubert (Titulaire)
	LETOURNEAU Julie (Suppléant)
BEAULIEU-SUR-LOIRE	DESCHAMPS Céline (Titulaire)
	HECQUET Jacky (Titulaire)
	JACQUIER Hervé (Titulaire)
BONNY-SUR-LOIRE	CHAILLOU Michel (Titulaire)
	LECHAUVE Michel (Titulaire)
	POULAIN Véronique (Titulaire)
	SERRANO Christiane (Titulaire)
BRETEAU	THIEBAUT René (Titulaire)
	CLOISEAU Frédéric (Suppléant)
BRIARE	BOUGUET Pierre-François (Titulaire)
	BOURGOIN Evelyne (Titulaire)
	CHARMETANT Alain (Titulaire)
	GAGNEPAIN Patrice (Titulaire)
	GARDINIER Frédéric (Titulaire)
	GIRAULT Dominique (Titulaire)
	LAURENT Jacqueline (Titulaire)
	LHOSTE Laurent (Titulaire)
	NIANG Kine (Titulaire)
	SIGNORET Edwige (Titulaire)
	VICHERAT Valérie (Titulaire)
CERNOY-EN-BERRY	BRAGUE Alexandre (Titulaire)
	MELLET Christian (Suppléant)
CHAMPOULET	LAHOUSSE Fabrice (Titulaire)
	GUILLOTIN Denis (Suppléant)
CHATILLON-SUR-LOIRE	BOURGOIN Catherine (Titulaire)
	FORTIN Annie (Titulaire)
	GALFANO Gérard (Titulaire)
	GAUGUE Daniel (Titulaire)
	GITTON Vincent (Titulaire)
	LETONNELIER Catherine (Titulaire)
DAMMARIE-EN-PUISAYE	DONY Nathalie (Titulaire)
	LALOUE Boris (Suppléant)
ESCRIGNELLES	HOUDMON Didier (Titulaire)
	FEUILLETTE Aurélia (Suppléant)

FAVERELLES	EUGENE Jacques (Titulaire)
	LETEUR Manuel (Suppléant)
FEINS-EN-GATINAIS	BODIER Pierre (Titulaire)
	DOUBRE Jean-Luc (Suppléant)
LA BUSSIERE	GEOFFRENET Dominique (Titulaire)
	DESBOIS Patrick (Suppléant)
OUSSON-SUR-LOIRE	CROISSANT Didier (Titulaire)
	BOURY Marie-Christine (Suppléante)
OUZOUER-SUR-TREZEE	CAILLAUT Valérie / Francine MOLINET (Titulaire)
	GERVAIS Denis (Titulaire)
PIERREFITTE-ES-BOIS	RUZZA Audrey (Titulaire)
	MOREAU Alain (Suppléant)
SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE	BLOUET Sylvie (Titulaire)
	MENEAU Sylvie (Suppléant)
THOU	LECHAUVE Blandine (Titulaire)
	BORNE Michel (Suppléant)

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

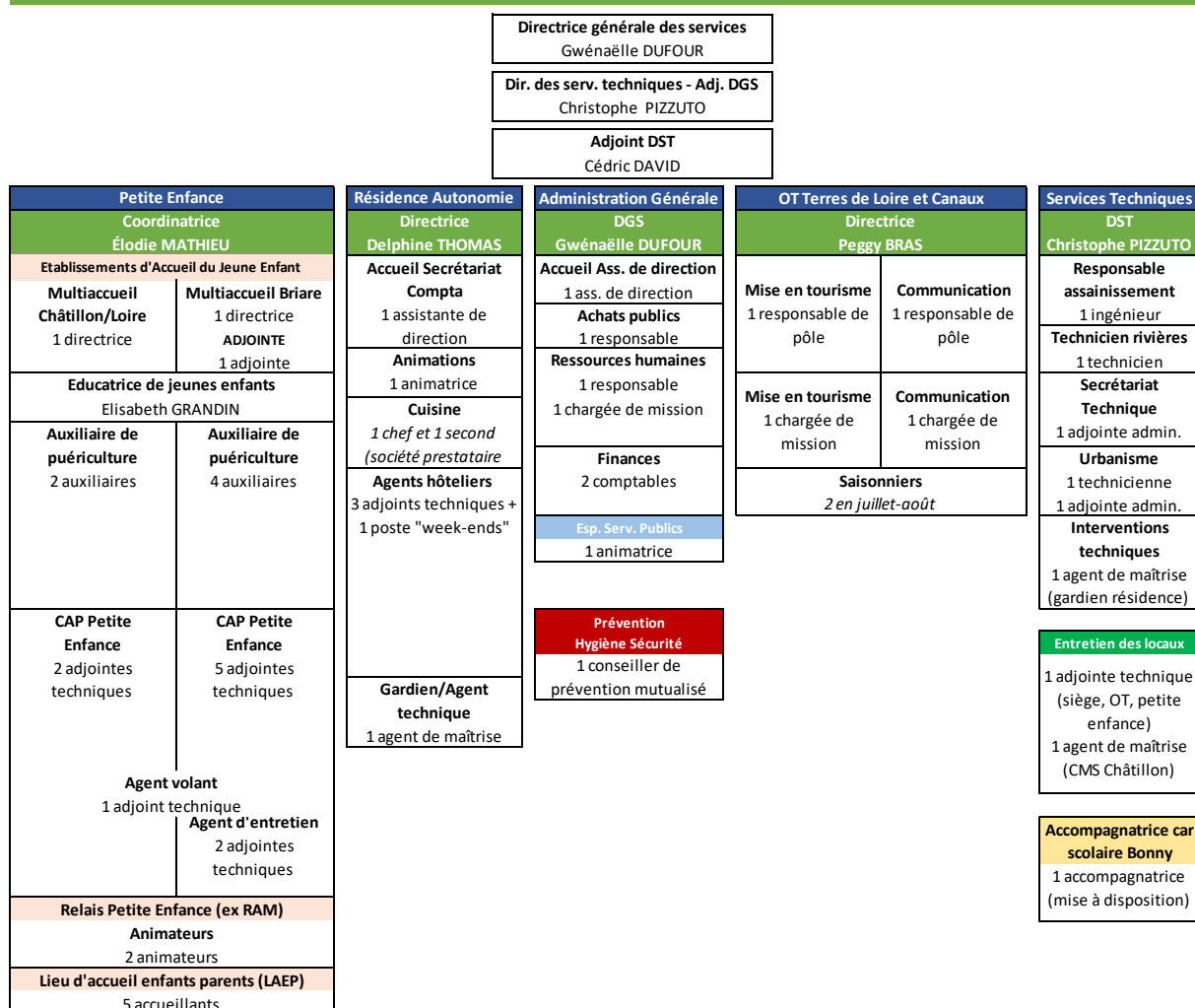
Publié le

ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE

Berger
Levrault

LES SERVICES

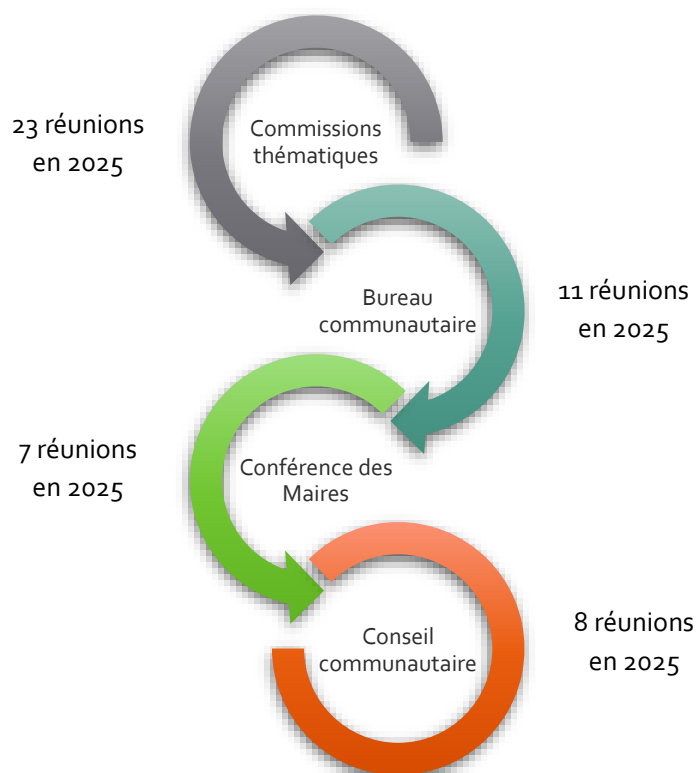
ORGANIGRAMME DES SERVICES



LE SECRETARIAT GENERAL

Missions : accompagner les travaux des instances d'élus dans le respect du pacte de gouvernance

REUNIONS DES INSTANCES



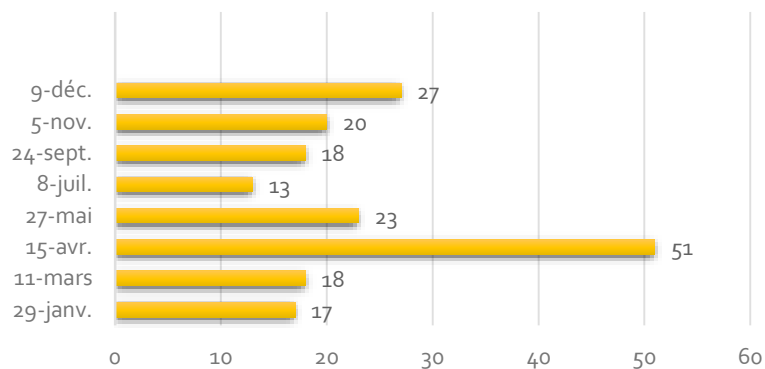
ACTES ADMINISTRATIFS

Les actes administratifs sont consultables au siège communautaire et publiés sur le site internet.

Les procès-verbaux des séances de conseil communautaire sont mis en ligne après approbation lors de la séance suivante.

Délibérations du conseil	Décisions du Président par délégation du conseil	Arrêtés du Président
• 187 délibérations votées en 2025	• 42 décisions en 2025	• 27 arrêtés réglementaires • 153 arrêtés du personnel

Nombre de délibérations



Missions : accompagner au quotidien les agents du service public

Les agents de la communauté de communes, au nombre de **56** au 31/12/2025 (y compris les temporaires, remplaçants, etc.) sont répartis en 4 services :

Siège communautaire : 18 agents (15,54 équivalents temps-plein)

Résidence autonomie : 10 agents (6,94 ETP) + 1 disponibilité

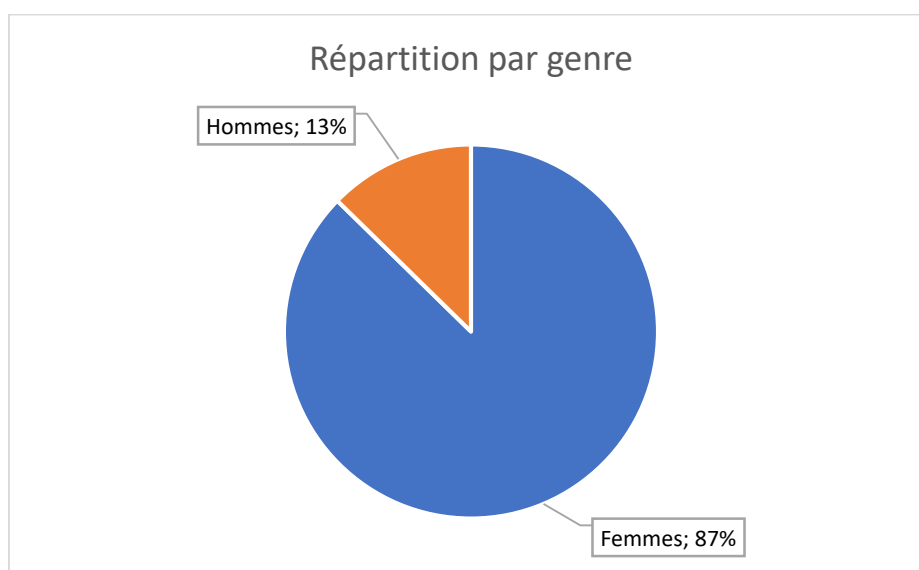
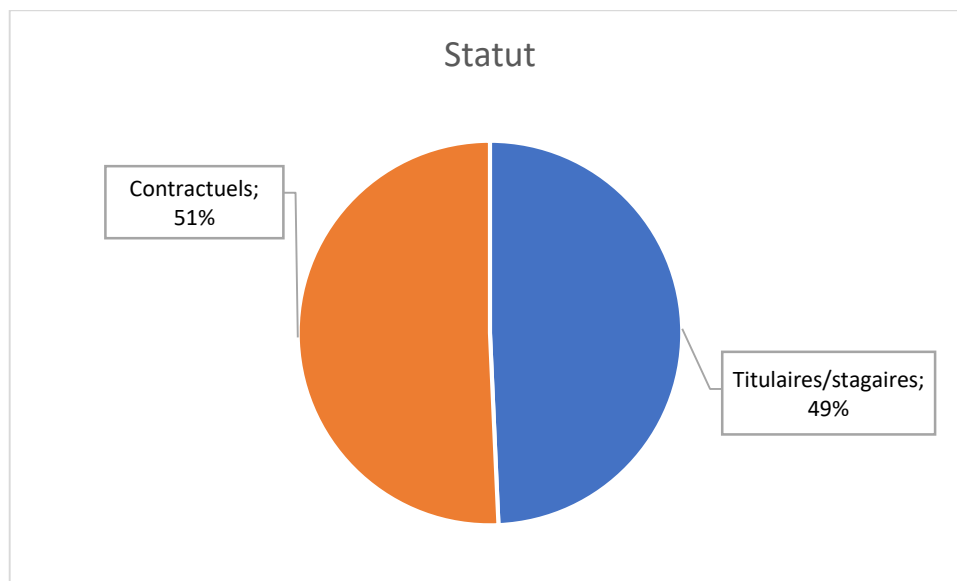
Office de tourisme : 4 agents (3,19ETP)

Petite enfance : 24 agents (20,24 ETP) + 1 apprentie + 1 disponibilité

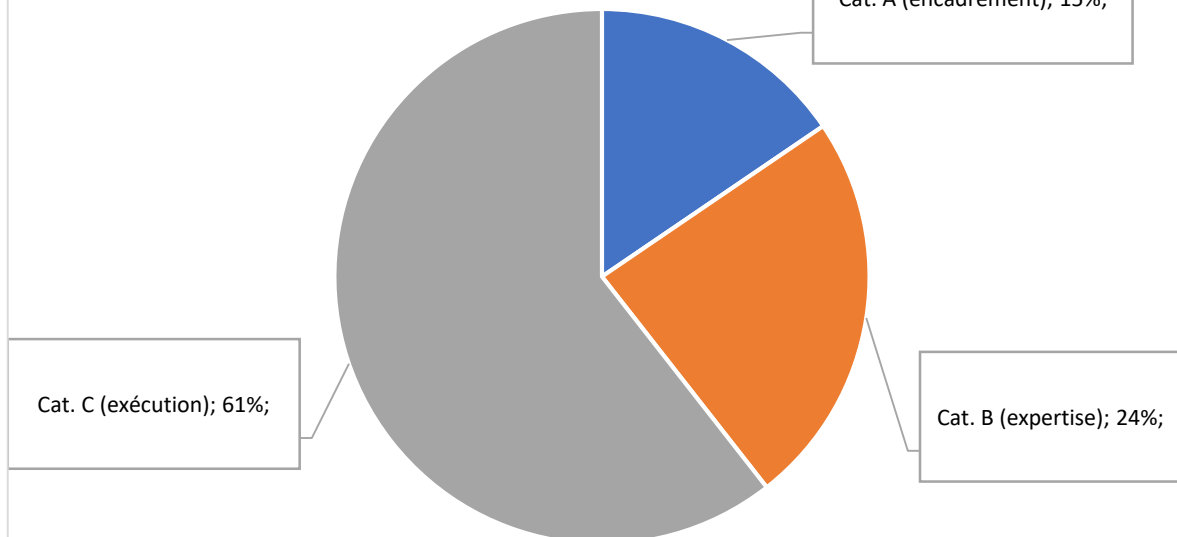
L'ACTIVITE DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

- L'établissement des paies (traitements, indemnités, etc.)
- Le suivi des carrières des agents communautaires (avancements, positions statutaires, etc.)
- La gestion des absences (congrés, maladie, etc.)
- L'accompagnement individuel (aide sociale, retraite, etc.)
- La communication interne (bulletin d'information, communiqués internes via le logiciel EURECIA, etc.)
- L'élaboration de bilans annuels (rapport social unique, bilans pour le CST, etc.)
- L'appui à la direction pour le management des équipes (préparation des entretiens d'évaluation, réunions de service, etc.)
- La participation à des instances (CST, etc.)

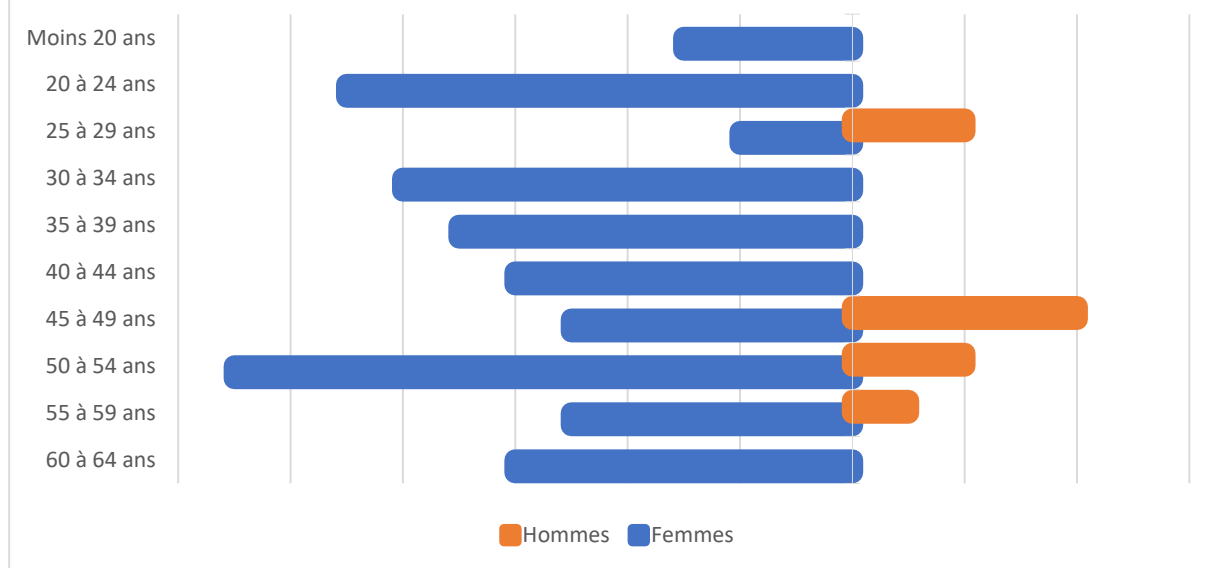
779 bulletins de paie
55 contrats et **153** arrêtés
Mouvements : **26** arrivées
(dont remplacements
ponctuels) et **19** départs



Répartition par catégorie



Pyramide des âges



Les temps forts en 2025

Qualité de vie au travail :

- Poursuite de l'analyse des risques psycho-sociaux avec le cabinet GAERIS

Formation

- Accompagnement des agents en formation (alternance, VAE, etc.)
- Accompagnement de plusieurs agents en préparation de concours et examens
- Organisation de formations mutualisées avec les communes (Sauveteur secouriste du travail)

Communication interne

- Poursuite du déploiement du logiciel RH (Eurécia)
- Mise en place d'une démarche d'« aller-vers » : déplacement du service RH dans les services
- Formalisation de procédures

Vie du service

- Recrutement d'une nouvelle responsable du service suite à un départ à la retraite
- Travail adapté durant le chantier de l'extension du siège communautaire (locaux déplacés dans la base nautique)

LE DIALOGUE SOCIAL



Le **comité social territorial** est une instance paritaire composée de 5 représentants des élus et de 5 représentants du personnel. Il débat et donne son avis sur la politique en matière de ressources humaines, l'organisation du travail, les conditions de travail, etc.

Le CST s'est réuni 3 fois en 2025 et a étudié 11 dossiers.

Tous les avis du CST ont été rendus à l'unanimité.

Le CST a validé les dossiers suivants en 2025 :

- Rapport social unique,
- L'harmonisation des pratiques managériales (axe n° 2 du plan d'action sur les risques psychosociaux),
- Clarification des modalités d'adhésion au CNAS,
- Approbation de la mise à jour des registres de sécurité et de dangers graves et imminents,
- Modalités de remboursement des frais de mission,
- Régime indemnitaire durant un congé de maladie ordinaire : suppression de l'abattement à partir du 11^{ème} jour (suite aux nouvelles modalités de passage à 90%),
- Clarifications sur les autorisations spéciales d'absence pour raisons familiales,
- Modalités d'attribution de l'indemnité de chaussures,
- Conventions de mise à disposition de services avec différentes communes,
- Refonte des critères d'attribution du complément indemnitaire annuel.

Le CST a également débattu sur différents sujets (attribution de tickets restaurant, utilisation des véhicules de services) et formulé plusieurs demandes qui sont à l'étude (revalorisation du régime indemnitaire).



Chaque année, les données relatives au personnel communautaire sont recensées dans le rapport social unique (RSU) qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr



LE CONSEILLER DE PREVENTION MUTUALISE

Le service prévention a été créé en 2024 avec le recrutement d'un conseiller de prévention.

Par délibération du 23 juillet 2024, il a été décidé la gratuité de la mise à disposition du conseiller de prévention auprès des communes qui ne disposent pas d'un assistant ni d'un conseiller de prévention.

En 2025, des conventions ont été signées avec 14 communes.

LES ACTIONS DE PREVENTION

Au sein des **services de la communauté de communes**, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Poursuite du déploiement du logiciel pour l'élaboration et le suivi des documents uniques
- ✓ Mise en œuvre et suivi d'une procédure accueil sécurité pour chaque recrutement
- ✓ Poursuite des actions visant à réduire l'utilisation de produits chimiques
- ✓ Participation à l'organisation et au suivi des formations en matière de santé et de sécurité au travail
- ✓ Poursuite de l'évaluation des risques dans les services (petite enfance, rivières, résidence...)
- ✓ Actions de sensibilisation auprès des agents (port des EPI, bonnes pratiques...)
- ✓ Accompagnement et formulation de recommandations pour l'aménagement et la sécurisation des locaux
- ✓ Participation aux démarches relatives à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT) et aux risques psycho-sociaux (RPS), notamment dans le cadre de l'étude réalisée par le cabinet GAERIS
- ✓ Poursuite de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ✓ Accompagnement des visites de l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) du centre de gestion départemental et suivi des préconisations.

Les **communes** conventionnées ont bénéficié des actions suivantes :

- ✓ Aide à l'élaboration et à la mise à jour et au suivi du document unique
- ✓ Actions de sensibilisation des élus et des agents sur les obligations réglementaires en matière de prévention, réalisée en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale
- ✓ Conseils en matière de documents réglementaires, fiches techniques, etc.
- ✓ Actions de prévention auprès des agents (port des EPI, ...)
- ✓ Accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi ces actions de prévention
- ✓ Formations mutualisées (Sauveteur secouriste du travail)



LES FINANCES

Le service gère 11 budgets : le budget principal (10,5 millions d'euros) et 10 budgets annexes.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE



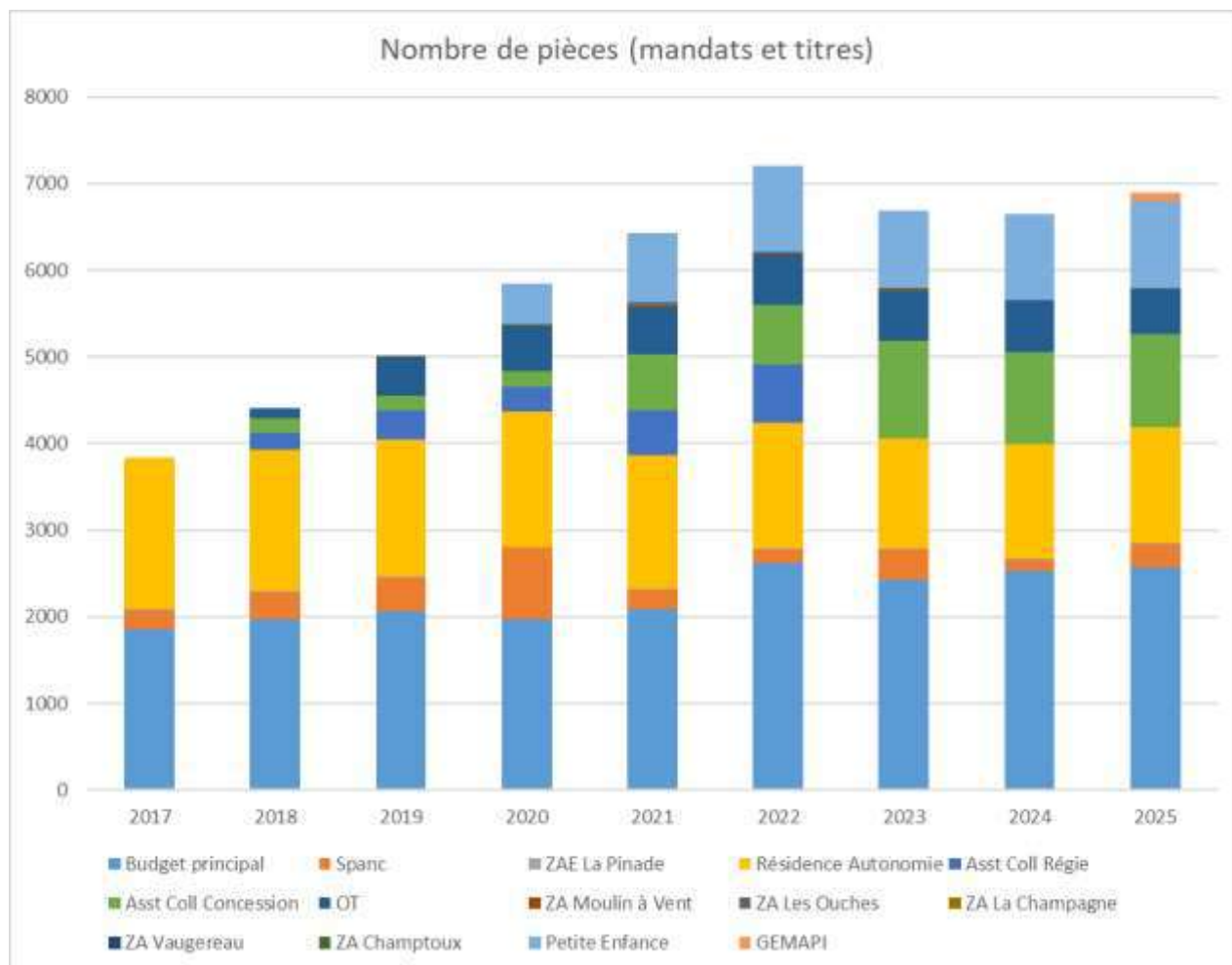
Les missions du service

- La préparation des budgets (1 budget principal et 10 budgets annexes)
- L'exécution des dépenses (mandats) et recettes (titres)
- La tenue de l'inventaire (actif), les amortissements
- Le suivi de la trésorerie et de la dette
- Les déclarations de TVA/FCTVA
- Le suivi des régies de recettes et d'avances et de la facturation des services

Le service finances est composé de 2,5 équivalents temps plein.

L'activité du service finances

En 2025, le service finances a traité **4 511 mandats** (dépenses) et **2 382 titres** (recettes).



Les temps forts en 2025

- Intégration de **critères environnementaux** « budget vert »
- Passage au **Compte Financier Unique**
- Travail sur la **qualité comptable (IPC)** avec le SGC de Gien

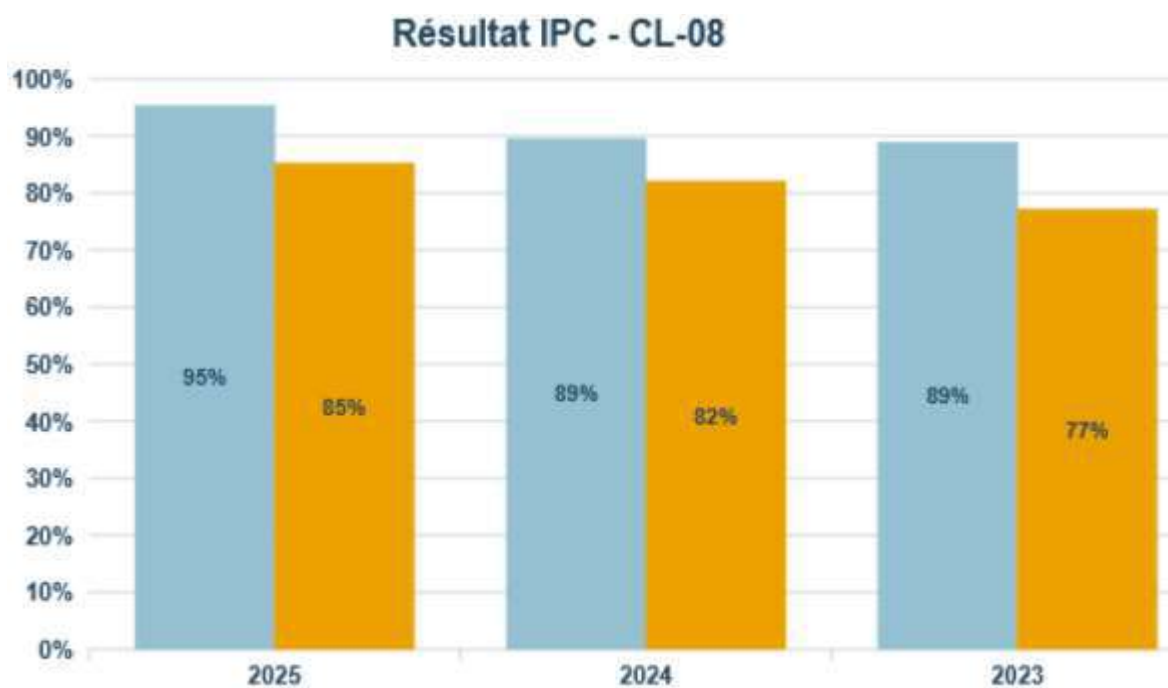
Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le



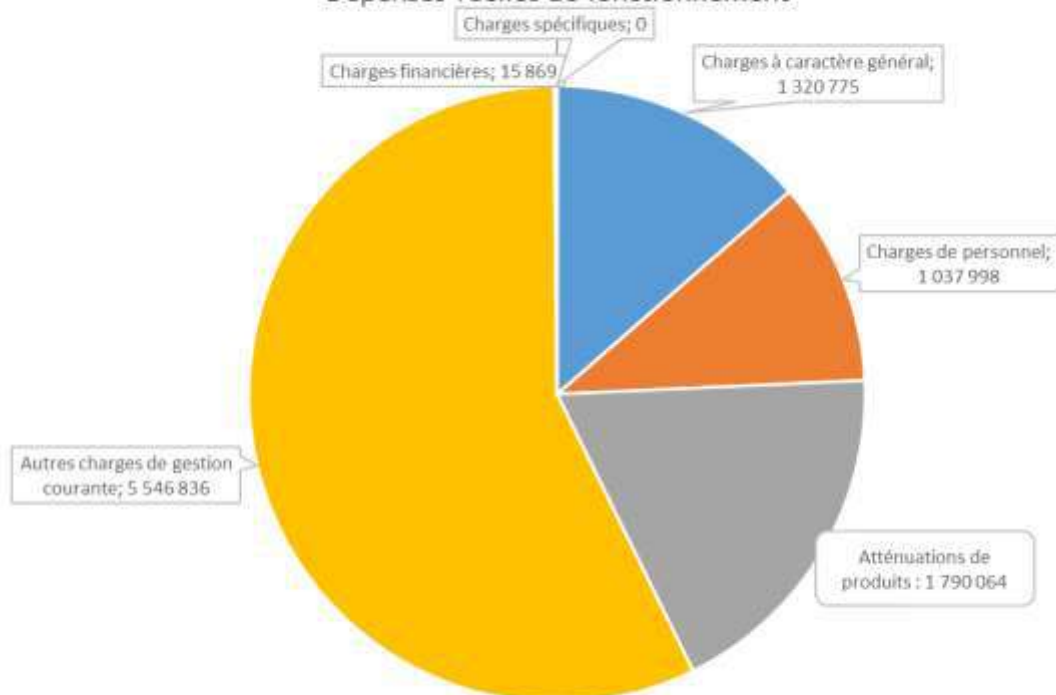
ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE



Un indice de pilotage comptable en hausse

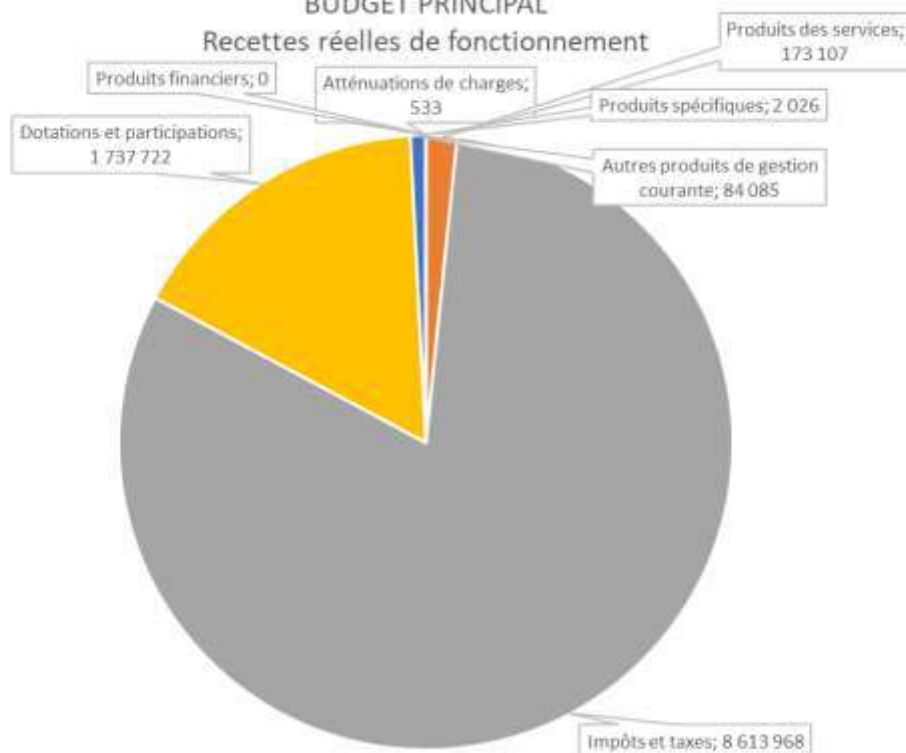
BUDGET PRINCIPAL

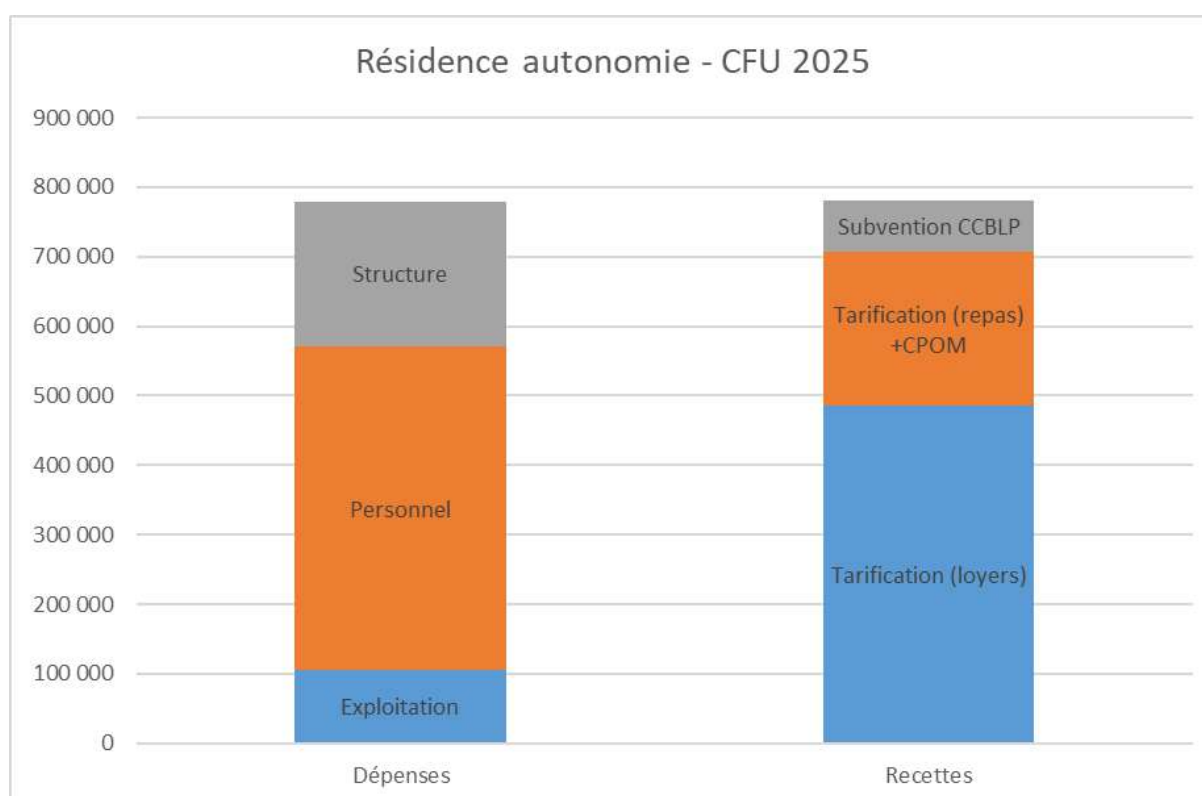
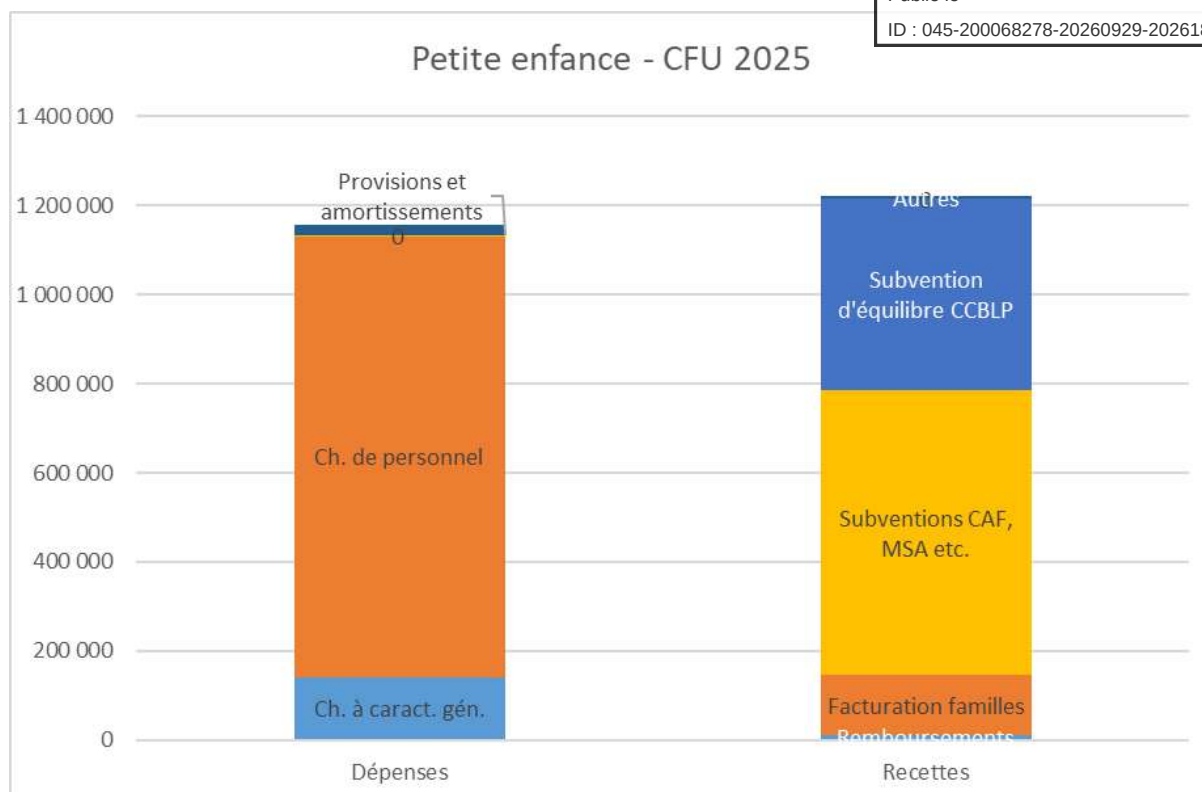
Dépenses réelles de fonctionnement



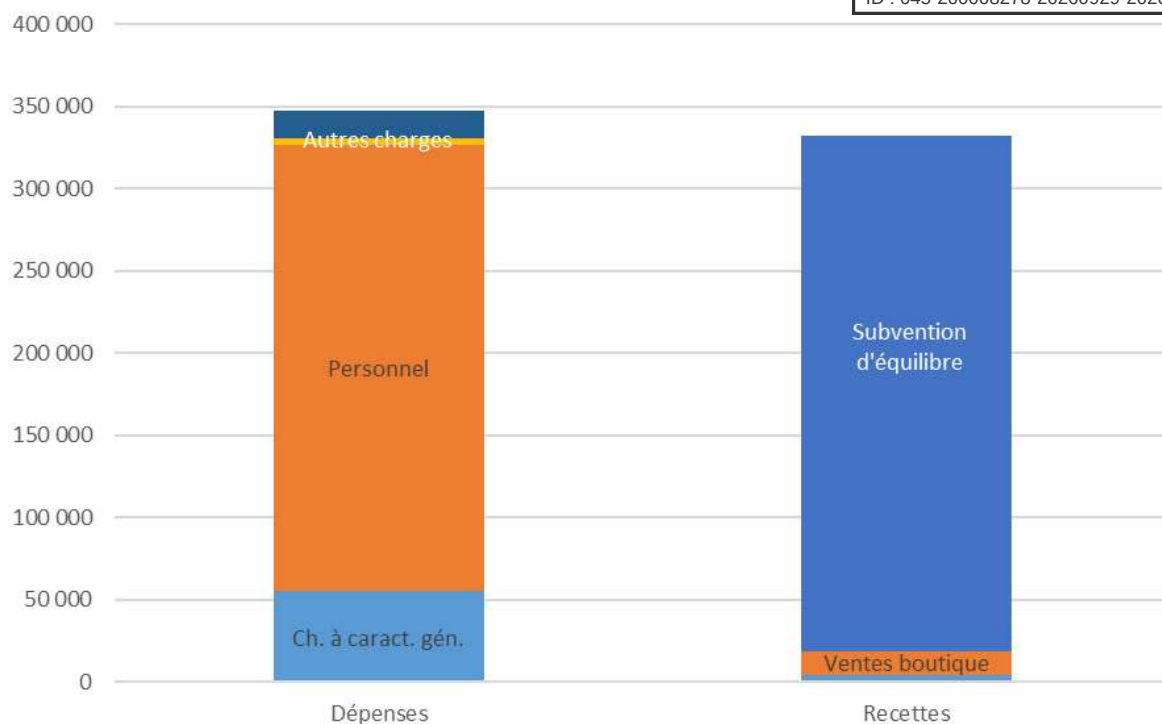
BUDGET PRINCIPAL

Recettes réelles de fonctionnement

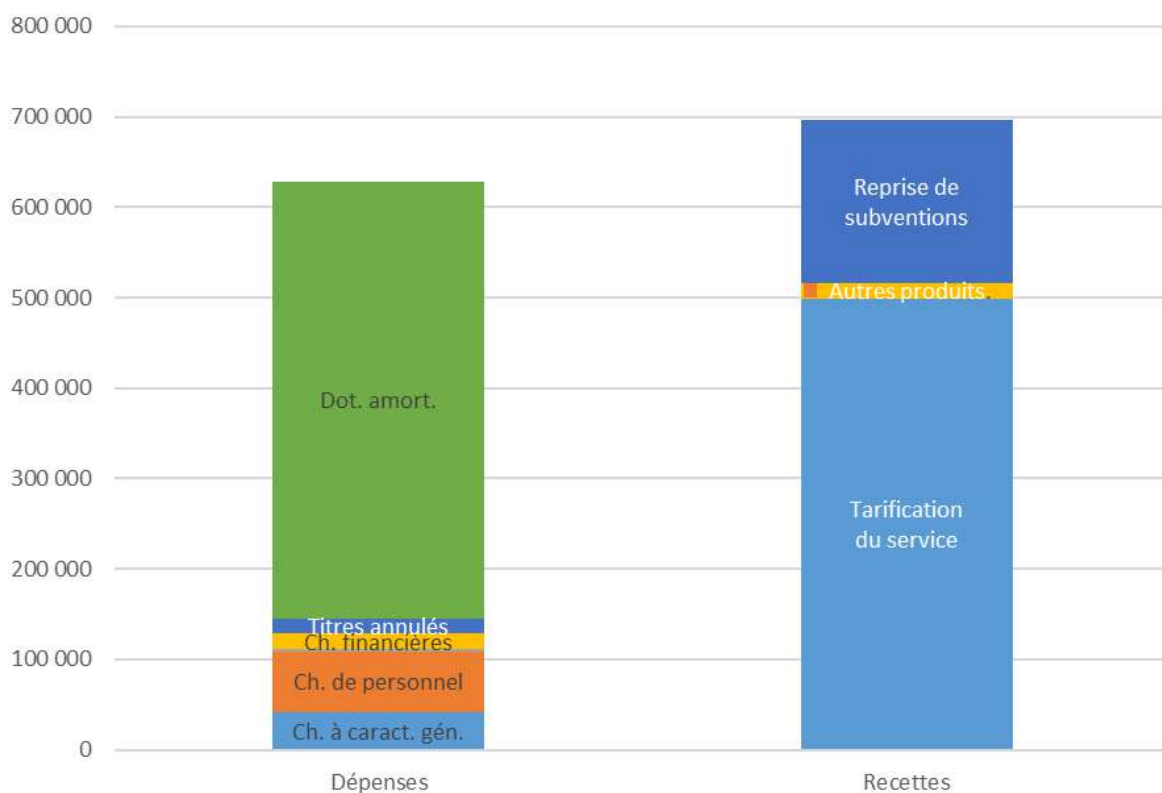


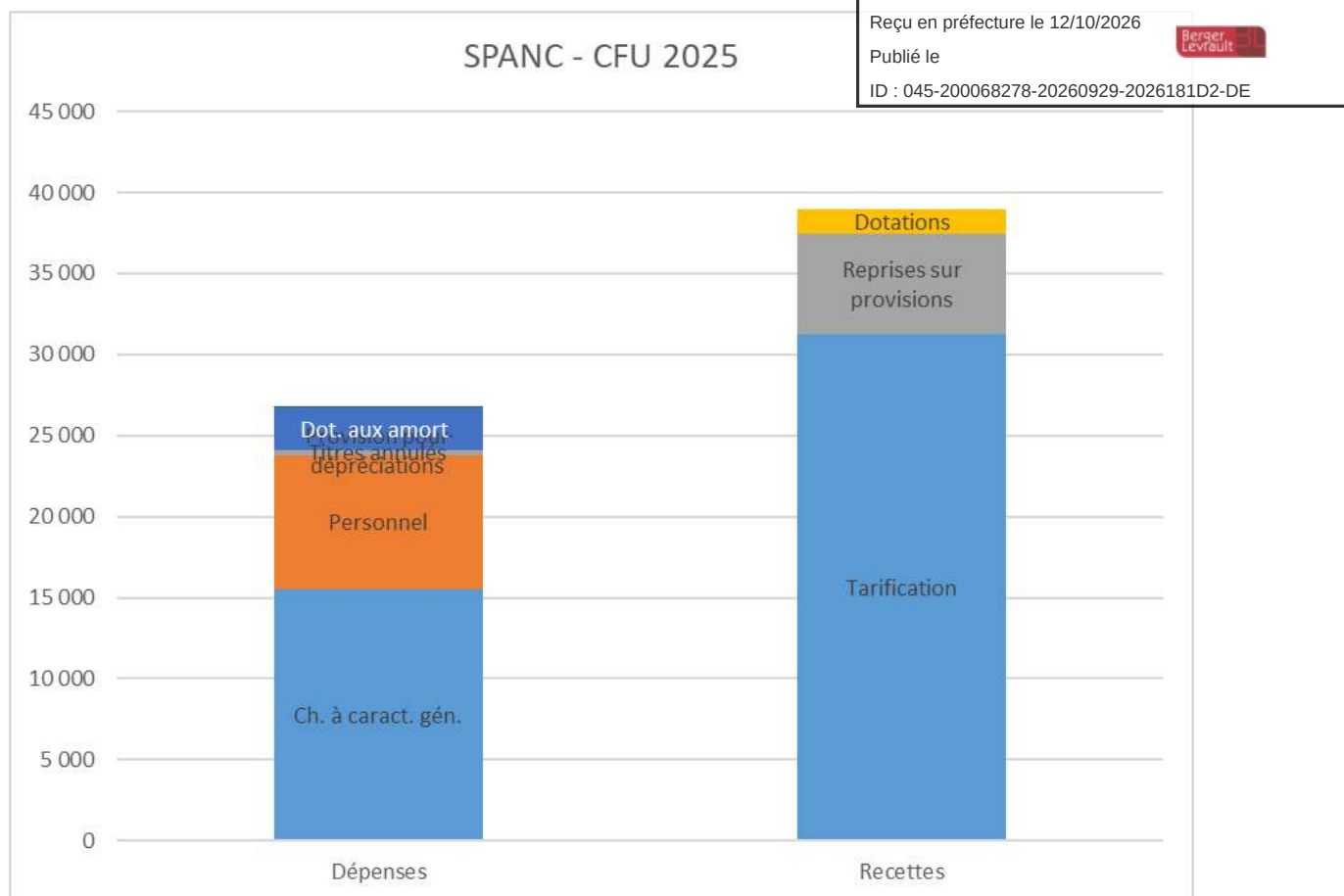


Office de tourisme - CFU 2025



Assainissement collectif - CFU 2025





SPANC : Service public d'assainissement non collectif

Les autres budgets correspondent aux zones d'activités, ils servent à retracer le coût de la production des terrains viabilisés et en recettes la commercialisation des terrains.



Les informations financières sur le budget principal et les budgets annexes sont retracées chaque année dans un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) consultable à la communauté de communes et mis en ligne sur le site internet.

LES ACHATS PUBLICS

Missions : pilotage des achats de la communauté de communes

Préparation et exécution des marchés publics

Le service achat public de la CCBLP gère une grande diversité de consultations, contribuant au développement des infrastructures et services du territoire.

Le service, créé en 2022, est composé d'une personne (1 ETP).

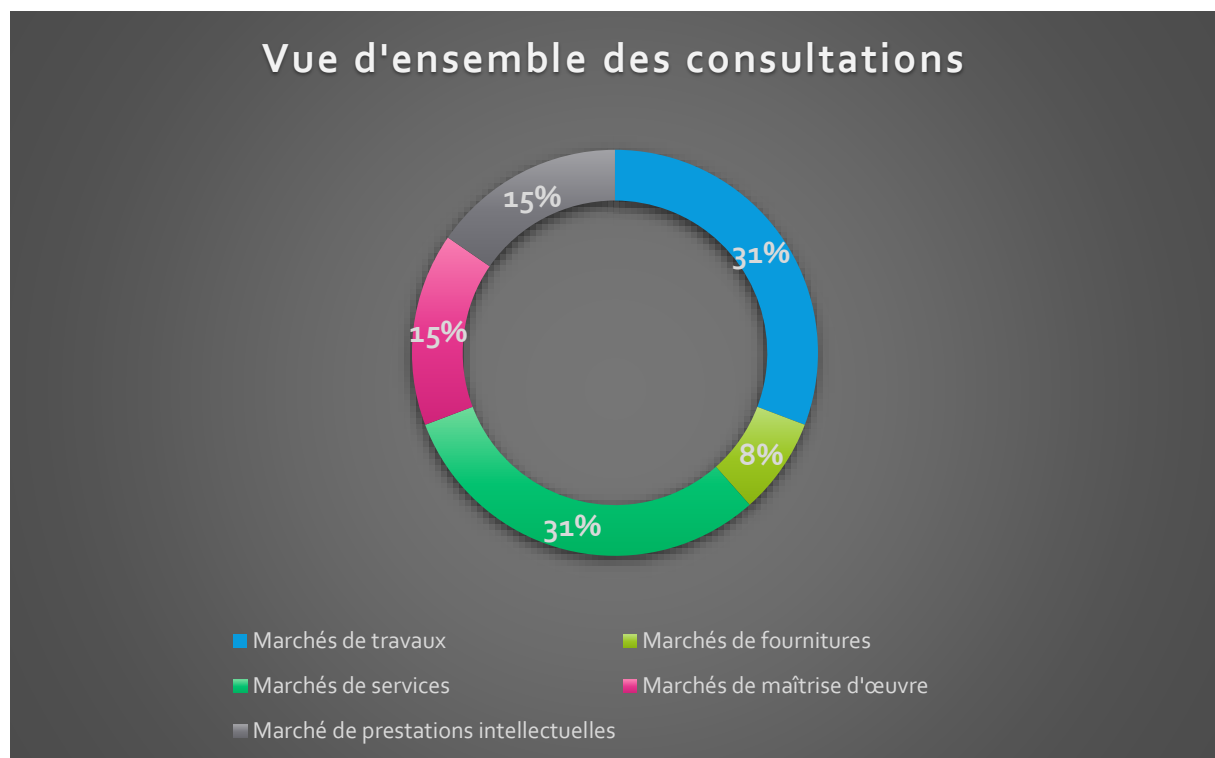
Les temps forts en 2025

Une année marquée par 13 consultations lancées et notifiées, couvrant divers domaines d'activité pour la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et ses établissements.

95 devis ont été traités.

Un guide des bonnes pratiques et charte de déontologie des achats publics destiné aux responsables des services a été rédigé et diffusé.

4 montages de dossiers de subvention ont été déposés (FEDER, REGION, CEREMA et ADEME).



Projets Phares

- ✓ Résidence Autonomie de Beaulieu-sur-Loire (travaux) en deux phases
- ✓ Pont de Saint Aubin à Ouzouer-sur-Trézée (travaux)



Fournitures et services

- Acquisition de l'équipement de la Microfolie
- Location d'une fontaine à eau au siège communautaire
- Service de restauration à la résidence autonomie
- Assurance dommages ouvrage et TRC relative à la construction de la résidence autonomie à Beaulieu sur Loire
- Mission de suivi et d'animation du Pacte Territorial France Rénov'



Travaux

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Châtillon sur Loire



Prestations intellectuelles

- Mission de contrôle technique (Pont Saint Aubin)
- Etudes géotechniques (station d'épuration Saint Firmin)



Maîtrise d'oeuvre

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de géothermie à la résidence autonomie de Beaulieu sur Loire
- Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'un déversoir d'orage à Bonny sur Loire

13

consultations

5

catégories de
marchés

2

projets
structurants

Missions :

l'information des usagers à propos des actions de la communauté de communes ainsi que la communication interne

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE



LES PUBLICATIONS EN 2025

LE MAGAZINE ANNUEL

Le magazine de la communauté de communes est distribué dans les boîtes à lettres des administrés du territoire (environ 9 500).

Il a pour objectif de présenter la communauté de communes aux usagers ainsi que les services qui sont à leur disposition et enfin, d'évoquer les actions entreprises au cours de l'année ainsi que les projets à venir.

Coût global en 2025 : 5 988,06 € H.T.



LES AGENDAS CULTURELS SEMESTRIELS

2 publications par an afin de promouvoir les animations culturelles des lieux culturels.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE



LES DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION

LE SITE INTERNET

Le site internet est mis à jour de façon hebdomadaire, voire quotidienne en fonction de l'actualité : www.cc-berryloirepuisaye.fr

LA PAGE FACEBOOK

Les publications sur les réseaux sociaux se font dans le respect d'une charte validée par le comité social territorial en 2024

Publication quotidienne sur la page Facebook de la communauté de communes.

AUTRES RESEAUX SOCIAUX

La communauté de communes est également présente sur Instagram et Tik Tok (office de tourisme) ainsi que LinkedIn pour la promotion de ses offres d'emploi.

L'APPLICATION PANNEAU POCKET

La communauté de communes prend en charge le coût de cette application pour l'ensemble des communes du territoire. Elle y publie régulièrement ses informations

LA PRESSE LOCALE

La communauté de communes communique régulièrement à la presse locale les informations (ordre du jour du prochain conseil, manifestations diverses).

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

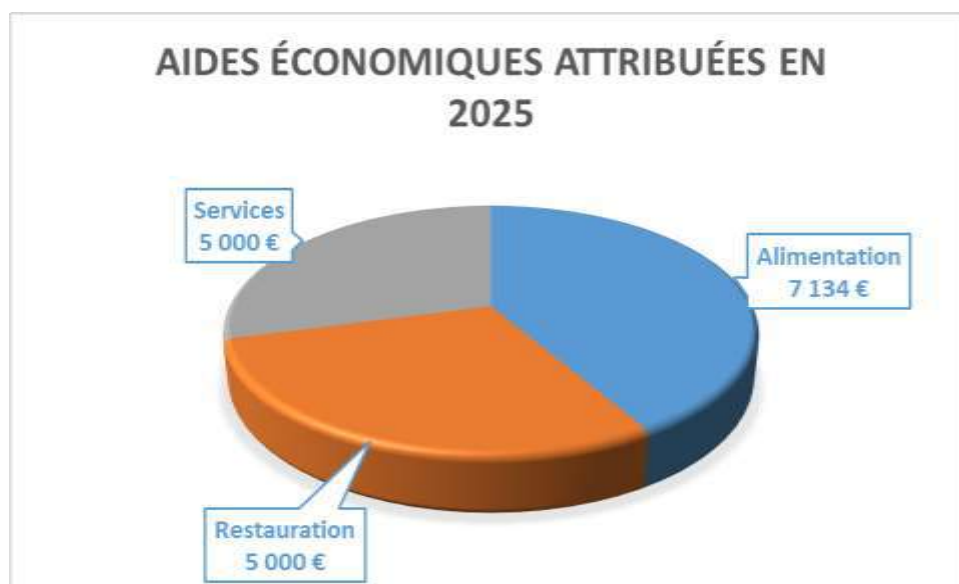
LES AIDES AUX ENTREPRISES

Objectifs : accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes

La communauté de communes contribue au fonds « CAP économie de proximité » en partenariat avec la région Centre-Val de Loire.

4 porteurs de projets ont été aidés en 2025 dans les communes de Briare, Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire dans différents secteurs d'activité : alimentation, services, restauration, pour un montant total de subventions accordées de **17 134 euros**.

Depuis la mise en place du fonds « économie de proximité » (qui a remplacé l'ancien dispositif des « aides aux très petites entreprises »), la communauté de communes a distribué 16 subventions pour une enveloppe totale de 68 807 €, soit un montant moyen de 4 300 € par entreprise. A ce jour, plus de 80 % des porteurs ont mené à bien leur projet et ont obtenu le versement de l'intégralité de la subvention.



Dev'Up

La communauté de communes a renforcé son partenariat avec l'agence régionale de développement économique par la signature d'une convention de coopération associant également les EPCI voisins (Gien et Sully-sur-Loire).

Le Territoire d'Industrie

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été intégrée au Territoire d'industrie du Montargois et du Giennois. En 2025, elle contribue au financement d'un poste de développeur économique à hauteur de 2 250 €.

MEPAG (Mouvement des entreprises du giennois)

La communauté de communes participe au co-financement du poste d'un chargé de mission pour l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans notre bassin de vie et d'emploi. L'objectif est de cerner les besoins de recrutement des entreprises et de mettre en adéquation les compétences présentes sur le territoire. Cela peut passer par la formation mais aussi le développement de l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles compétences.

Grâce à une forte implication de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 80% du poste et au co-financement du reste à charge entre les trois communautés de communes (Sully-sur-Loire, Gien et Briare) et le MEPAG, la CCBLP contribue à hauteur de 4000 € par an.

La CCBLP contribue également au forum de l'orientation organisé par le MEPAG à Gien par le versement d'une subvention de 1 000 €.

**Initiative Loiret**

L'objet de l'association est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des TPE et des PME. L'association apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie personnelle et par un accompagnement des porteurs de projets et un suivi assurés gracieusement.

Depuis 2023, une convention triennale a été signée afin que l'association puisse être garantie d'un financement pérenne. Le montant de la subvention est de 21 540 € pour les trois ans, soit 7 180 € par an.

Forum de l'emploi en partenariat avec France Travail et la ville de Briare : la communauté de communes a tenu un stand afin de mettre en avant les offres d'emploi et les compétences recherchées.



La CCBLP gère **6 zones d'activités communautaires** (éclairage public, voirie).



La communauté de communes dispose d'un inventaire des zones d'activités économiques réalisé grâce à l'outil @Zaé de la Banque des territoires. Ce document est consultable au siège communautaire ainsi que sur le site internet.

La Pinade (Briare), un site industriel labellisé « clés en main »



Foncier disponible : 5 hectares



La vente d'un terrain de 1 171 m² a été signée en 2025 (artisanat)



Le Mouli
6 000 m²

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE

Une zone mixte proche des axes de transport (autoroute A77, gare ferroviaire, canal) et du centre-ville de Briare

Vaugereau (Briare) : environ 7 700 m² de foncier disponible

Une zone à vocation industrielle avec la présence d'un site classé SEVESO



Les Ouches (Beaulieu-sur-Loire) : environ 19 000 m² de foncier disponible

Une zone à vocation artisanale placée sur l'axe à fort passage routier Vierzon-Auxerre

Les Champtoux (Châtillon-sur-Loire) : environ 20 000 m² de foncier disponible

Une zone mixte proche du centre-ville de Châtillon



La Champagne (Bonny-sur-Loire) : foncier entièrement vendu, budget clôturé

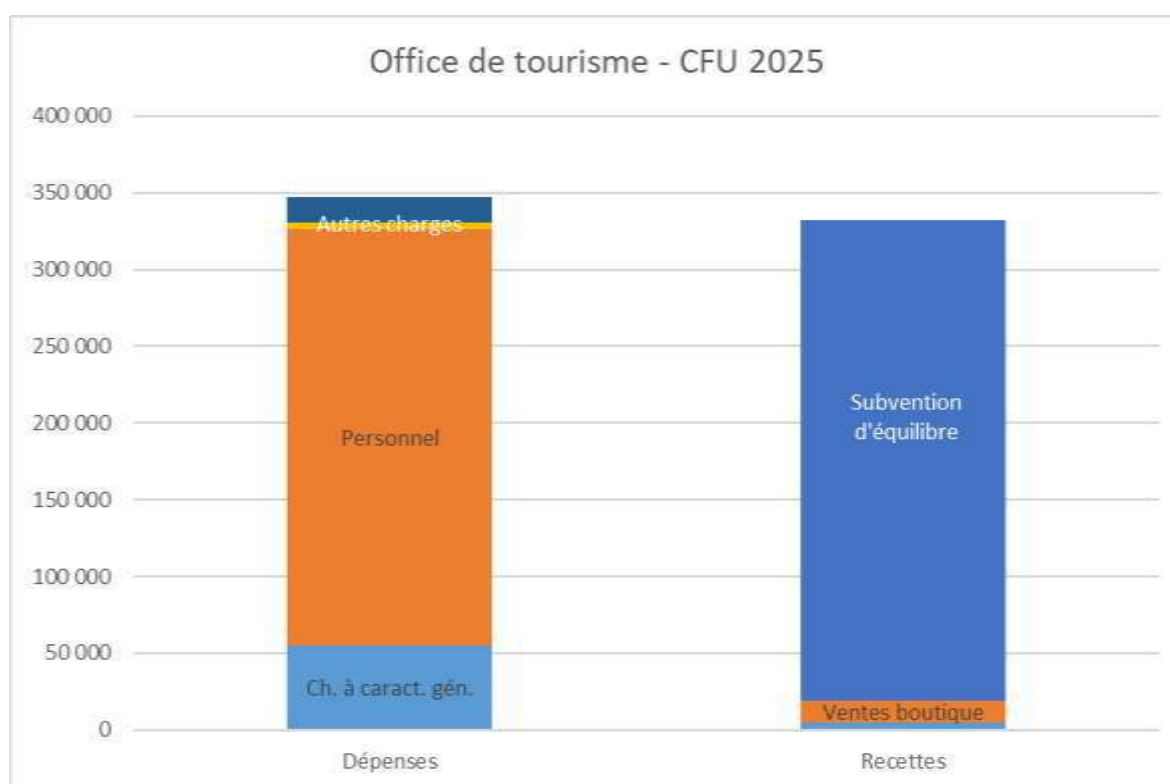
Les missions de l'office de tourisme sont :

l'accueil, l'information, la promotion touristique, la coordination des acteurs locaux du tourisme

L'office de tourisme est composé d'une équipe de **5 personnes**, complétée par 3 saisonniers en haute saison (juillet et août).

L'office de tourisme Terres de Loire et Canaux fonctionne en régie à autonomie financière. Il est administré par un Conseil d'exploitation avec une Présidente et un Directeur.

Les recettes de l'office de tourisme proviennent essentiellement d'une subvention du budget principal (300 000 €).



En 2025, le conseil d'exploitation s'est réuni 3 fois. Il a validé notamment :

- Le budget et les tarifs de l'office de tourisme
- Une réorganisation interne,
- De nouveaux supports de communication



Carte touristique

En 2025, l'Office de tourisme a acquis les droits d'exploitation de la carte touristique intercommunale conçue en 2024 par l'agence Women and Men (Orléans). Il en a assuré la mise à jour complète et a fait évoluer son univers visuel afin de l'harmoniser avec l'identité graphique de la destination Terres de Loire et Canaux. La carte conserve une face commune avec l'Office de tourisme de Gien, dans le prolongement de l'entente touristique entre les deux communautés de communes. Un outil plus cohérent avec l'ensemble de nos supports, et que l'équipe peut désormais faire vivre en interne.

Médaille de Bapterosses

Création en 2025 du jeu de piste numérique "Le Médaille de Bapterosses", une balade ludique gratuite à vivre sur l'application Baludik. Pensé pour les familles, ce parcours à ciel ouvert invite petits et grands à explorer Briare énigme après énigme, sur les traces de Jean-Félix Bapterosses, l'industriel qui a fait la renommée des émaux de Briare. Intégré aux "Loiréos", le réseau départemental des jeux de piste Baludik du Loiret, il offre au territoire une nouvelle porte d'entrée ludique. Une réalisation de l'Office de tourisme avec le concours de Tourisme Loiret.





Le carnet de micro-aventures

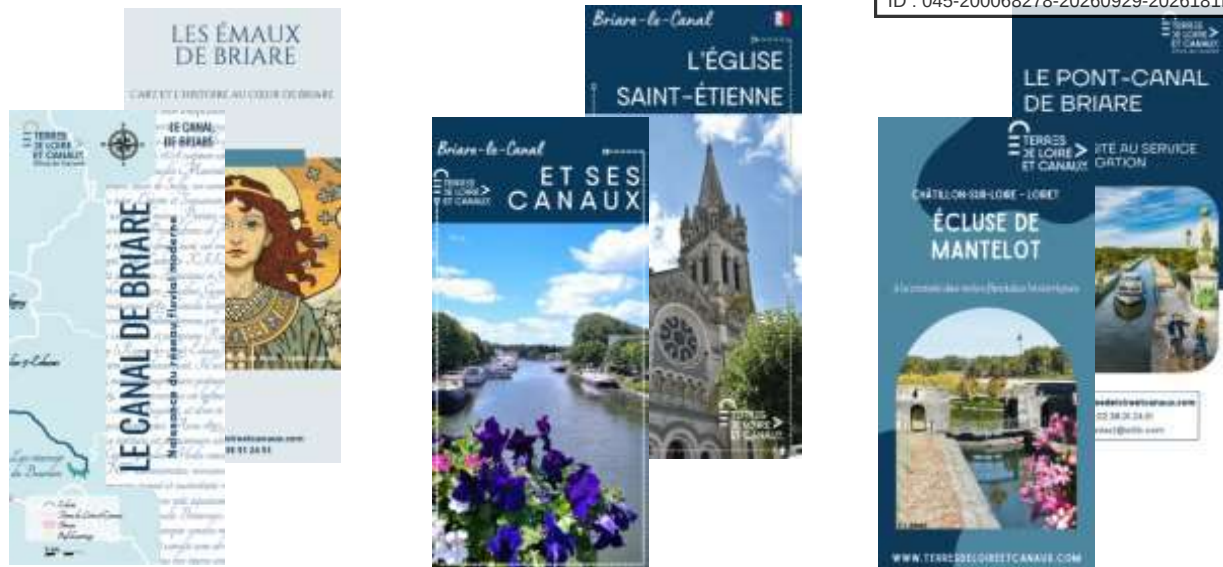
Fort du succès de sa première édition, le carnet de micro-aventures a été reconduit en 2025 pour une deuxième année. Conçu par l'équipe de l'Office de tourisme, il rassemble une soixantaine d'expériences à vivre sur le territoire, portées par les prestataires locaux. Diffusé à 3500 exemplaires auprès du public et des socioprofessionnels, et relayé sur nos réseaux sociaux, il installe durablement le principe des aventures à vivre comme une signature de la destination Terres de Loire et Canaux.

Stand de l'office de tourisme intercommunale lors de la **Fête des vins des Coteaux du Giennois** à Gien le 27 juillet 2024, à Bonny-sur-Loire, pour célébrer la 69^{ème} édition.

It's Wine Time à l'écluse de Mantelot

Pour sa participation 2025 aux dégustations "It's Wine Time", l'Office de tourisme a fait le choix d'un site emblématique de notre patrimoine fluvial : l'écluse de Mantelot, à Châtillon-sur-Loire. Les 4 juillet, 25 juillet et 15 août, en fin de journée, le public a été invité à une déambulation narrative au fil de l'histoire de la navigation, création originale de l'équipe de l'Office de tourisme, suivie d'une dégustation commentée des vins des Coteaux du Giennois. Deux des trois séances ont affiché complet. Une manière de relier deux marqueurs forts du territoire, l'eau et la vigne, dans le cadre du partenariat de la destination Sancerre-Pouilly-Giennois et du label "Vignobles & Découvertes".





Nouvelles brochures patrimoniales

Pour répondre à une demande récurrente des visiteurs à l'accueil, l'Office de tourisme a créé en 2025 une collection de six brochures thématiques consacrées aux sites et savoir-faire emblématiques du territoire : le pont-canal de Briare, le canal de Briare, Briare-le-Canal et ses canaux, l'église Saint-Étienne, les émaux de Briare et l'écluse de Mantelot. Conçues et rédigées par l'équipe, elles offrent des clés de lecture claires et accessibles pour découvrir le patrimoine en autonomie, en complément des conseils prodigués au comptoir.

En octobre 2025, la direction de l'Office de tourisme a été confiée à Peggy Bras, chargée de commercialisation au sein de la structure depuis août 2023. Cette nomination interne assure la continuité des projets engagés et s'appuie sur une connaissance fine du territoire, de ses acteurs et de l'équipe.

L'alternante en communication arrivée en octobre 2024 a été recrutée en qualité de chargée de communication et marketing à compter de novembre 2025.

Dès la fin de l'été 2025, lancement de la réflexion autour d'un nouveau projet porté par l'Office de tourisme : JoueTaBalade, une plateforme numérique de balades ludiques et interactives à la découverte du territoire, dont le nom et l'identité visuelle ont été définis dans la foulée.

Le 16 décembre 2025, l'Office de tourisme a organisé les Assises du tourisme à la salle Jean Jaurès de Briare, réunissant des prestataires du territoire autour de l'équipe pour faire le bilan de la saison et présenter les projets 2026.



Environ 3 800 contacts recensés en 2025 tout bureau confondu.

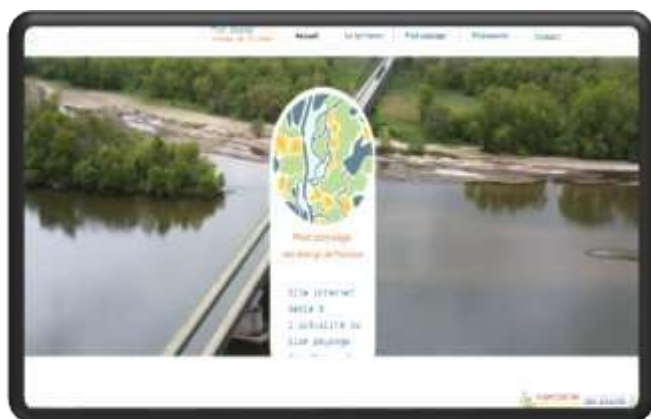
Le plan de paysage des étangs de Puisaye

La communauté de communes Berry Loire Puisaye s'est associée à la communauté de communes de Puisaye-Forterre (Yonne et Nièvre) pour la réalisation conjointe d'un Plan de paysage, autour d'un patrimoine commun : le canal de Briare et son système d'alimentation en eau.

Dix communes sont concernées sur notre territoire : Briare, Breteau, Dammarie-en-Puisaye, Batilly-en-Puisaye, La Bussière, Champoulet, Ouzouer-sur-Trézée, Faverelles, Thou et Escrignelles.

L'Office de tourisme s'est d'autant plus investi dans ce projet qu'il a été désigné pilote pour le territoire Berry Loire Puisaye :

- ✓ Participation, dès mars 2025, à la mise en place des comités de pilotage et technique
- ✓ Organisation de la randonnée « Nature et paysage » le 10 mai 2025, en partenariat avec l'Office de tourisme de Puisaye-Forterre, au départ et à l'arrivée de l'étang de la Tuilerie (Breteau, Champoulet et Dammarie-en-Puisaye)



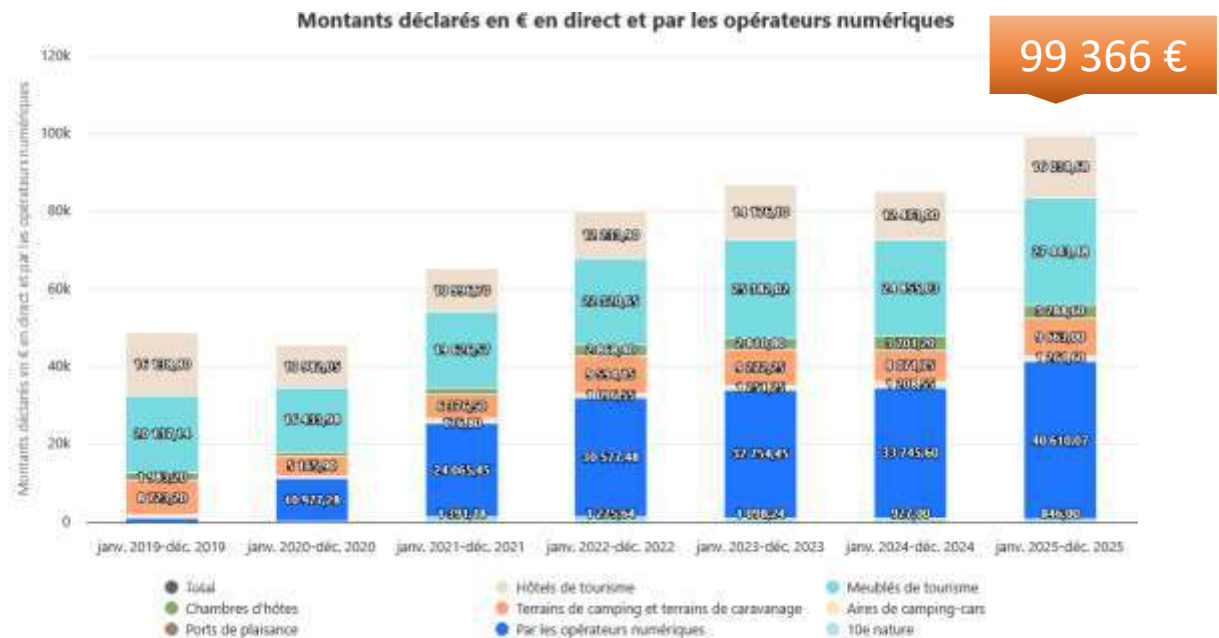
- ✓ [Organisation / Relais] d'un concours photo ouvert au public, afin d'associer habitants et visiteurs au regard porté sur les paysages de l'eau

Un site internet a été ouvert pour permettre au public de participer à cette élaboration : <https://planpaysageétangsdepuisaye.fr/>

Objectifs : financer des projets à vocation touristique enlevant cette taxe auprès des hébergeurs pour chaque nuitée passée sur le territoire

Elle a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019 et perçue dans le budget principal.

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2019, une délibération a été prise en 2024 pour une revalorisation à compter de 2025.



LES PROJETS FINANCES EN 2025

- Création d'un **itinéraire touristique vélo entre Gien et Briare** passant par les vignobles des coteaux du giennois pour un montant de 1 473,78 €
- **Film touristique** par « Les Forces Majeures » pour un montant de 1 300 €
- **Borne de recharge et totems de réparations vélos** pour un montant de 29 376 €
- **2 panneaux touristiques A77** pour un montant de 19 000 €



Missions :

accueil physique et téléphonique des usagers, pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols, vérification des travaux réalisés lorsque le récolement est obligatoire, veille juridique, planification



LE SERVICE URBANISME

- 1 responsable de service, également instructrice
- 1 instructrice à 80 %

L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025

Le service urbanisme a instruit **498 actes** en 2024 :

- ✓ Permis de construire (PC)
- ✓ Déclarations préalables (DP)
- ✓ Permis de démolir (PD)
- ✓ Permis d'aménager (PA)
- ✓ Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)



De la planification :

- ✓ Approbation des modifications simplifiées n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 09/12/2025.
- ✓ Lancement de la procédure de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 05/11/2025
- ✓ Suivi de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Giennois.

De l'urbanisme opérationnel :

- ✓ Réalisation des demandes d'urbanisme au nom de la communauté de communes pour ses projets

La réalisation d'études

- ✓ Rédaction du bilan d'application du PLUi à 6 ans.

La participation aux projets communaux :

- ✓ Contribution aux futurs projets de centrales photovoltaïques sur l'ensemble du territoire comprenant l'accompagnement des porteurs de projets, la participation aux réunions du pôle ENR organisés par la DDT et aux comités de projets (réunions obligatoires préalables aux dépôts des permis de construire portant sur des projets implantés hors ZAEnR ou dans une ZAEnR non validée par arrêté préfectoral).
- ✓ Réalisation / suivi des procédures de DP MEC (Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité du PLUi) pour les projets de centrales photovoltaïques portés par Abowind à Autry-le-Châtel et Sun'R à Bonny-sur-Loire.
- ✓ Conseil aux élus, suivi des dossiers contentieux

De la formation

- ✓ Réunion d'information à destination des 20 communes du territoire suite à l'évolution du logiciel urbanisme.
- ✓ 3 réunions de formations et d'accompagnement des nouveaux agents communaux en charge de l'urbanisme.

LES PROJETS 2026

- ✓ Réalisation de la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) portant sur la modification de l'article UI6 relatif au stationnement des constructions implantées dans les zones UI et ses sous-secteurs.
- ✓ Poursuivre les procédures de DP MEC (Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité du PLUi) pour les projets de centrales photovoltaïques portés par Abowind à Autry-le-Châtel et Sun'R à Bonny-sur-Loire.
- ✓ Accompagner les communes dans le cadre de l'évolution du logiciel de gestion de l'urbanisme.

LA GEMAPI, une compétence en deux volets

Depuis 2018, les intercommunalités exercent obligatoirement une compétence en matière de « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** ».

La gestion des milieux aquatiques : restaurer la qualité des cours d'eau.



Un contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) mutualisé avec la communauté des communes Giennoises a été signé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, la région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et la fédération départementale de pêche.

Le territoire concerné couvre environ **800 km²**, avec **12 masses d'eau** correspondant à des cours d'eau naturels. On y recense **375 km de linéaire**, répartis entre **201 km de cours d'eau principaux** et **174 km de cours d'eau secondaires**.

La prévention des inondations : anticiper et se préparer

Deux actions ont été engagées :

La gestion des systèmes d'endiguement : depuis le 28 janvier 2024, la communauté de communes est gestionnaire du système d'endiguement du Val de Briare avec la mise en place d'une délégation de compétence à l'Etablissement Public Loire. La contribution financière annuelle de la CCBLP pour cette convention est de 70 452 €.

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : la communauté de communes est engagée avec l'établissement public Loire dans une série d'actions :

L'ensemble de ces missions est financé par la **taxe GEMAPI**, plafonnée à un montant équivalent à **40 € par habitant et par an**.

Le produit de la taxe GEMAPI s'est élevé à **162 263 € en 2025** soit environ 8 € par habitant

La gestion des milieux aquatiques

Les actions 2025 :

- ✓ Travaux d'entretien ponctuel de la végétation consistant à retirer les gros embâcles problématiques pour l'écoulement (notamment à Bonny-sur-Loire).
- ✓ Travaux de restauration de la continuité écologique de la Venelle au niveau du pont de la voie communale n° 34, au lieu-dit « Les Terres Fortes », à Beaulieu-sur-Loire :
 - Suppression des palplanches métalliques
 - Aménagement du radier du pont



Bonny avant



Bonny après



Beaulieu avant



Beaulieu après

- ✓ Travaux de restauration de la continuité de la Venelle au pont de la voie communale n°34 du lieu-dit Les Terres Fortes à Beaulieu-sur-Loire
 - Suppression des palplanches métalliques
 - Aménagement du radier de pont



Palplanches métalliques



Radier du pont

Les actions 2026 :

- ✓ Projet de réalisation des travaux sur un déversoir à Beaulieu-sur-Loire
- ✓ Continuité de l'entretien ponctuel de la végétation

15 communes, 7712 abonnés, près de 200 km de réseau, 19 stations d'épuration, 46 postes de relèvement, 600 000 m³ d'eaux traitées.

- Briare (échéance le 31/03/2027)
- Châtillon-sur-Loire (échéance le 31/12/2029)
- L'ensemble des autres communes du territoire de la CCBLP, dans le cadre d'un contrat qui a démarré au 1er janvier 2023 et arrivera à échéance le 31/12/2029.

- la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, avec une convergence vers un prix unique, ce qui entraîne selon les communes une augmentation ou une diminution,
- les besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.



Le Département du Loiret fournit une prestation d'assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif. Les avis techniques sont ensuite analysés et les mesures correctives apportées avec le concessionnaire.

Un programme de travaux sur 10 ans



Lors du transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes, un schéma directeur a été élaboré avec un programme pluriannuel d'investissements. **Sur une période de 10 ans, ce sont plus de 10 millions d'euros de travaux qui sont envisagés, avec des subventions de l'agence de l'eau attendues à hauteur de plus de 3 millions d'euros.**

En 2025, le budget voté en investissement s'élève à 2 251 039.37 €. Les principales opérations sont :

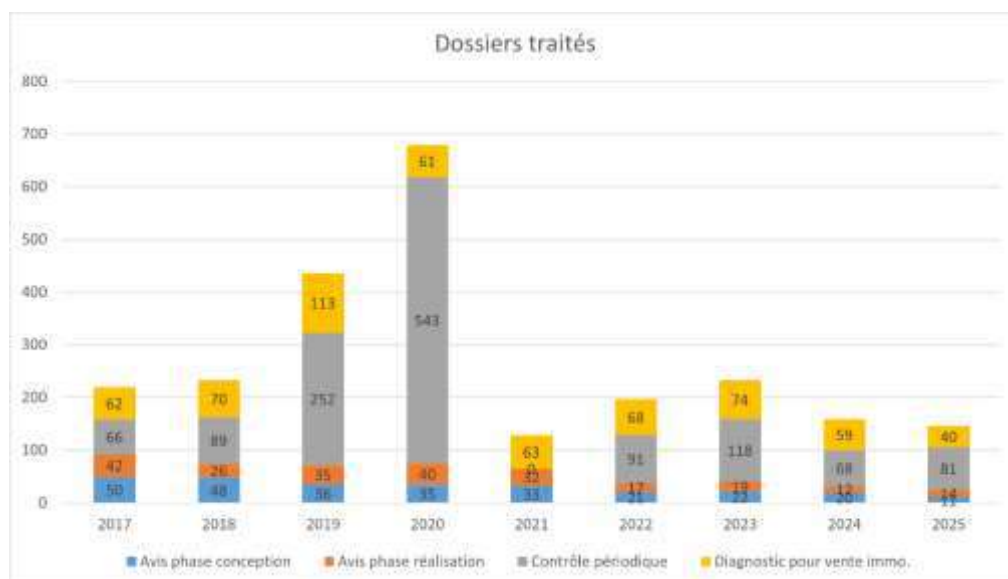
- Etude de requalification de la station d'épuration de Beaulieu-sur-Loire,
- Etude pour un déversoir d'orage à la station de Bonny-sur-Loire
- Maîtrise d'œuvre et travaux à Châtillon-sur-Loire dans le cadre des travaux du centre-ville
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement à La Bussière
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Firmin-sur-Loire
- Travaux de réhabilitation sur les ouvrages et les réseaux (mise à niveau de boîtes de branchement, ...)



Le service assainissement publie chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public, le « RPQS », qui recense les indicateurs du service. Ce rapport est publié sur le site internet et consultable au siège de la communauté de communes.

Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, contrôler les installations

Le SPANC a traité en 2025, 146 dossiers dont 11 avis en phase conception, 14 avis en phase réalisation, 81 en phase périodique et 40 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.



Les contrôles périodiques ont une validité de 10 ans maximum et une première vague a été réalisée en 2010-2011 lors de la création du SPANC. Afin d'anticiper un accroissement considérable de l'activité du service avec l'arrivée à échéance de ces premiers contrôles, il a été décidé de confier cette prestation à un tiers.

Compte tenu de l'évolution des prix, les tarifs du SPANC ont été l'objet d'une légère revalorisation en 2025 :

Diagnostic périodique :	145,00 €
Diagnostic préalable à une vente :	145,00 €
En cas de travaux :	
Avis de conception	90,00 €
Avis de réalisation	135,00 €
Contre-visite en cas de litige :	155,00 €
Majoration 400% :	580,00 €



Le SPANC publie chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public, le « RPQS », qui recense les indicateurs du service. Ce rapport est publié sur le site internet et consultable au siège de la communauté de communes.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait la généralisation à l'ensemble des intercommunalités à fiscalité propre du transfert des compétences « eau » et « assainissement ». Par la suite, plusieurs lois sont intervenues pour apporter des modifications ou assouplissements. Par la loi du 11 avril 2025, le législateur a décidé de revenir sur le caractère obligatoire du transfert de ces compétences aux communautés de communes qui devait intervenir au 1er janvier 2026.



Lorsqu'elles n'ont pas été transférées aux communautés de communes au 23 avril 2025 (date de la promulgation de la loi du 11 avril 2025), les compétences « eau » et « assainissement » relèvent désormais des compétences supplémentaires – catégorie de compétences au choix dont la loi définit le libellé et qui sont toujours assorties d'une définition d'intérêt communautaire dans les communautés de communes – compétences qui sont transférées facultativement.

La CCBLP a fait réaliser une étude de gouvernance et un schéma directeur d'eau potable en vue de se doter des éléments d'aide à la décision.

Compte tenu du caractère facultatif, les élus actuels de certaines communes ont manifesté leur opposition à ce transfert de compétence.

En conséquence, le Président a proposé à l'assemblée de ne pas prononcer l'intérêt communautaire de la prise de compétence eau potable au 1er janvier 2026

Objectifs : Accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux pour agir contre la précarité énergétique et l'insalubrité

Réduire la vacance des logements

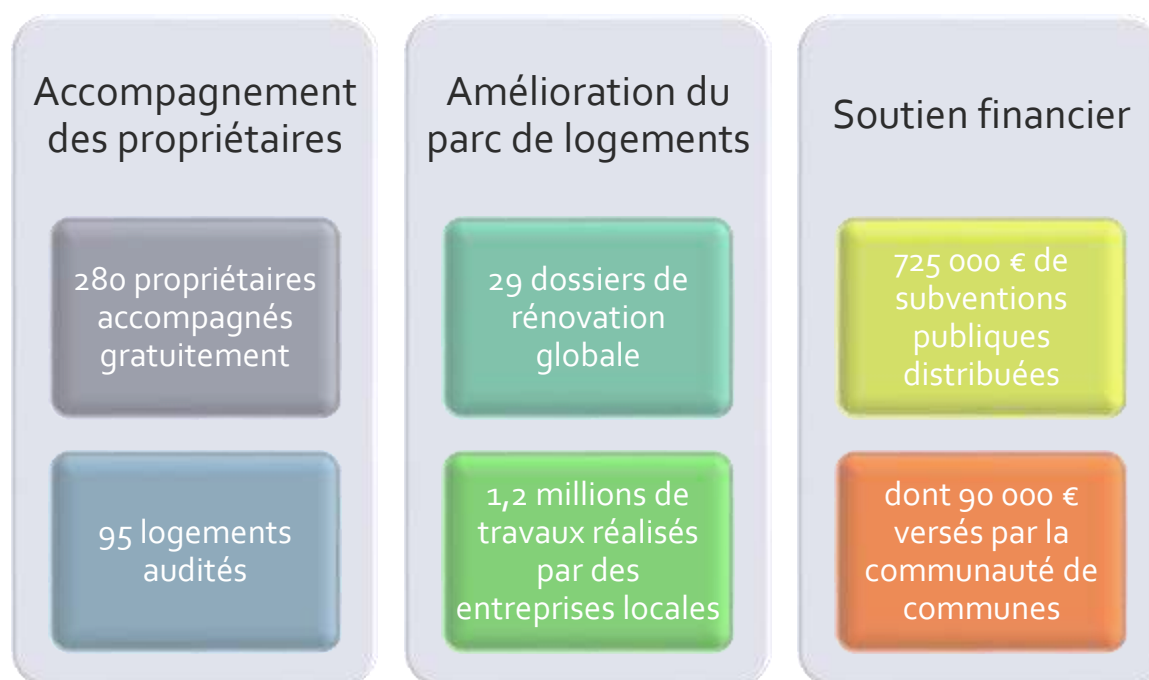
L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le territoire intercommunal est marqué un taux de vacance des logements très élevé : plus de 14 %. En outre, le parc de logements est vieillissant et de nombreuses habitations, notamment dans les centres villes et centres bourgs, sont des passoires énergétiques.

C'est pourquoi la communauté de communes est engagée de longue date avec l'Anah et le département du Loiret dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

La dernière en date s'est achevée le 31 octobre 2024.

Bilan de l'OPAH 2021-2024 : un cercle vertueux



EN ROUTE VERS UN PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV »

Malgré les aides proposées aux propriétaires, l'année 2024 a vu s'achever l'OPAH 2021-2024, sur un bilan mitigé. En effet, les objectifs prévus n'ont pas été atteints.

C'est pourquoi les élus communautaires ont souhaité s'engager plus avant pour la transformation du parc de logement et l'accompagnement des propriétaires, en signant une convention de programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov » qui a démarré en 2025.



Objectifs : accroître les aides à la rénovation des logements en tenant compte des enjeux spécifiques du centre-ville de Briare

Vacance élevée, logements dégradés ou insalubres, logements inadaptés aux demandes des ménages... le dispositif a pour objectif d'augmenter l'offre de logements abordables et de qualité.



Agrément officiel délivré par l'État

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Lancée en 2024 pour une durée de 5 ans, l'OPAH-RU permet aux propriétaires occupants ou bailleurs d'obtenir davantage d'aides à la rénovation, en provenance de l'ANAH, du département du Loiret, de la ville de Briare et de la communauté de communes.

La communauté de communes a retenu Loire Future pour accompagner les propriétaires.

La ville et l'intercommunalité attribuent en outre des primes de 2000 € pour la sortie de vacance d'un logement (acquisition d'un logement précédemment inoccupé pendant au moins deux ans) et pour les primo-accédants dans l'ancien (première acquisition d'un logement destiné à l'habitation principale).

Une enveloppe totale de 1 087 800 € de subventions publiques destinées aux propriétaires sur les 5 ans du programme, dont 141 200 € de la communauté de communes.

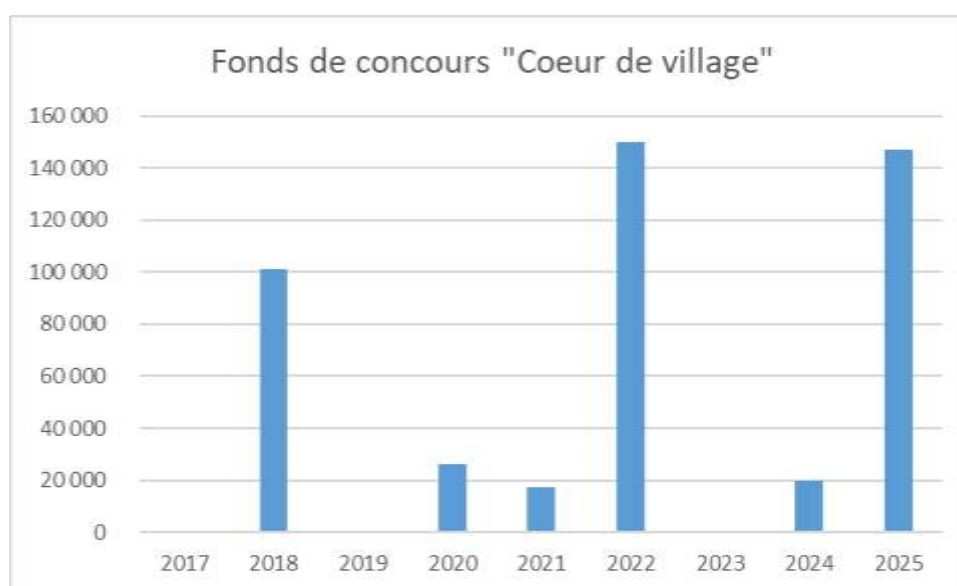


Propriétaires occupants	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Objectifs sur 5 ans
Travaux lourds – logements indignes et très dégradés	1		1	1	1	4
Travaux de sécurité et salubrité de l'habitat		1				1
MaPrimeRénov' Sérénité – travaux d'économie d'énergie	1	1	2	1	2	7
TOTAL PO	2	2	3	2	3	12
Propriétaires bailleurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Objectifs sur 5 ans
Travaux lourds – logements indignes et très dégradés (dont vacants)	1	2	2	2	2	9
Travaux de sécurité et salubrité de l'habitat ou logements dégradés			1	1		2
MaPrimeRénov' Sérénité – travaux d'économie d'énergie		1	1	1		3
Transformation d'usage		1		1		2
TOTAL PB	1	4	4	5	2	16
TOTAL GENERAL	3	6	7	7	5	28
Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés Loc/Avantages	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Objectifs sur 5 ans
Dont loyer intermédiaire Loc'1	1	3	3	2	1	10
Dont loyer conventionné social Loc'2		1	1	2	1	5
Dont loyer conventionné très social Loc'3				1		1
Aides complémentaires collectives	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Objectifs sur 5 ans
Aide au ravalement des façades	3	3	3	3	3	15
Prime de sortie de vacance	1	1	3	2	2	9
Prime de primo-accession			1		1	2

Objectifs : soutenir les communes dans leurs projets de requalification urbaine des centres villes

Les fonds de concours sont une modalité de coopération financière, de solidarité territoriale versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un projet ou d'un équipement, suivant un règlement établi.

La communauté de communes dispose d'un règlement d'attribution des fonds de concours pour soutenir les opérations de requalification urbaine des centres villes et des centres bourgs afin d'en accroître l'attractivité.



En 2025, deux communes ont pu prétendre au fonds de concours pour les montants suivants :

- | | | |
|-----------------------|--|-----------|
| - Châtillon-sur-Loire | Aménagement du centre-bourg | 150 000 € |
| - Pierrefitte-ès-Bois | Mise en sécurité du bourg/éclairage public | 3 362 € |

Objectifs : soutenir les familles en proposant des modes de garde et des actions de parentalité

LES MULTIACCUEILS

Les multiaccueils de Briare et de Châtillon-sur-Loire proposent une capacité totale de 46 places pour l'ensemble des familles du territoire.

La tarification est liée aux revenus des familles selon un taux d'effort fixé par la caisse d'allocations familiales. Les places sont attribuées par une commission d'attribution à partir de plusieurs critères et de façon anonymisée.



Les temps forts en 2025 :

- ✓ La labellisation Eco accueil Petite Enfance® avec labelVie
- ✓ Programme d'animations familiales : PAF
- ✓ Futur guide des familles : travail d'échanges, ateliers, concertation avec les structures locales, la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF), la Mutualité Sociale Agricole Beauce-Coeur de Loire (MSA), les élus et les familles elles-mêmes, il se veut être un outil indispensable recensant l'ensemble des informations utiles à la vie familiale, au sens large.
- ✓ Mise en place progressive du service public de la petite enfance : les premières réunions de travail se sont déroulées à l'automne. Elles ont permis de poser les bases de travail avec un état des lieux des modes de garde collectif et individuel sur notre territoire ainsi que les perspectives d'évolution

LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LE GUICHET UNIQUE

Renforcée en 2024 à 1,8 équivalent temps plein, l'équipe du relais assure la mise en relation des familles et des assistantes et assistants maternels qui accueillent les enfants à domicile.

Le relais petite enfance propose des ateliers d'éveil et des permanences dans plusieurs communes du territoire. Il informe les parents employeurs sur leurs droits et obligations, et propose un certain nombre d'actions aux assistantes et assistants maternels afin de les soutenir dans leur pratique professionnelle, comme les séances d'analyse de la pratique.

Véritable observatoire du métier d'assistant maternel, le relais a pour mission de prévenir l'isolement professionnel et d'impulser de nouvelles vocations car ce mode de garde reste privilégié en milieu rural.

Assuré par les animateurs du relais, le guichet unique oriente les familles vers l'ensemble des modes de garde existants, qu'ils soient collectifs ou individuels, publics ou privés.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET LE SOUTIEN A L'APPARENTAILLÉ

Le LAEP « la Marelle » permet aux familles de disposer d'un lieu de jeux et au partage. La fréquentation est libre et les horaires sont souples afin de limiter les contraintes (Briare, Châtillon-sur-Loire et Ouzouër-sur-Trézée).

Le service public de la petite enfance propose également des actions envers les familles, comme le café des familles qui est un temps d'échange privilégié et bienveillant.



Le service public de la petite enfance dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Objectifs :

**Soutenir les services publics dédiés à la jeunesse,
encourager les initiatives d'« aller vers »**

L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANTE « BEE MOBILE »

La Ligue de l'enseignement, suite à un appel à projets de la CAF, met en œuvre un espace de vie sociale itinérant (EVS) à destination des jeunes, intitulé « Bee Mobile ».

La communauté de communes a reconduit en 2025 son soutien aux action de la Ligue de l'enseignement par une **subvention de 25 000 €**.

BEE'MOBILE

Votre Espace de Vie Sociale itinérant Du Berry Loire Puisaye

- ✦ Développer la participation sociale
- ✦ Favoriser l'accès aux droits
- ✦ Proposer des actions itinérantes en lien avec les collectivités et les associations locales

JEUNESSE

Animations pour les jeunes de 10 à 18 ans

- **Cultur'ados** : club ados itinérant sur inscription annuelle ouvert les mercredis et samedis après-midi, la moitié des vacances scolaires - Interventions aux collèges de Briare et de Châtillon sur Loire.
- **Séjours et colonies sur les vacances scolaires** : durée minimale de 5 jours associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Cette année du **7 au 11 juillet** pour les 11-16 ans sur le thème de la BD en camping.

L'ESPACE INITIATIVES HABITANT.E.S

Espace de rencontre et d'échange pour tous

- **Projets citoyens** : mise en place de projets collectifs auxquels chacun.e peut prendre part à son niveau : jardin partagé, Lire et Faire Lire, comité des jeunes.
- **Guid'asso** : information des associations pour répondre à leurs questions sur leur développement et leur structuration.
- **Sorties familles** : instants conviviaux et de partage par le biais de sorties.
- **Projets numériques** :
 - **Permanence numérique** : accompagnement sur toutes les thématiques relatives au numérique (aide à l'utilisation d'un ordinateur, bonne utilisation des réseaux sociaux...). A destination des particuliers comme des associations.
 - **Fablab [à venir]** : services de création autour du numérique ouvert à tous, avec une découpeuse vinyle, une imprimante 3D...

PARENTALITÉ

À destination des parents et des familles

- **Ateliers PAF (Programme d'Animations Familiales)** : Ateliers parents-enfants sur différents thèmes avec l'appui de professionnel.le.s (diététicienne, SMICOM, bibliothécaire...). Projets en collaboration avec la CCBLP, la CAF et la MSA.
- **Ludo'mobile** : ludothèque itinérante avec jeux de société et jeux géants à destination de tous. Intervention dans des structures, le temps d'événements locaux, dans les villages...



Coordinatrice
Gwennaelle LE BARBER
evsitinerant@lalligue45.fr
07 64 89 39 67

Directrice
Céline BEAUMARIÉ
evsitinerant@lalligue45.fr
06 67 41 03 74

L'équipe d'animation
Frédéric BATON
Andréa TESTARD
Habib GHEMMAZ








Objectif : proposer aux personnes âgées un lieu de vie confortable et sécurisé, permettant de rompre l'isolement et offrant une alternative à l'entrée en EHPAD

La résidence autonomie Les Myosotis est un établissement d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Elle offre des services de restauration mais également des animations, des sorties, un accompagnement dans les actes de la vie courante, des permanences de professionnels (ergothérapeute, psychothérapeute...) C'est un lieu convivial qui conjugue les avantages du maintien à domicile et de la vie en collectivité. La Résidence Les Myosotis propose également des hébergements temporaires dans des appartements entièrement meublés et prêts à vivre.

Ces séjours peuvent être proposés pour une durée allant d'un week-end à 3 mois, selon les besoins et les situations.



Faits marquants de l'année 2025 :

- ✓ Une évaluation qualité positive, avec une note globale de B, qui vient reconnaître le travail réalisé quotidiennement par l'ensemble des équipes. Cette évaluation témoigne de notre engagement à garantir un accueil de qualité, le respect des droits et de la dignité des personnes, leur sécurité, leur bien-être ainsi qu'un accompagnement adapté à leurs besoins et attentes.

L'acquisition de la borne mélo a pu se faire grâce à la subvention de la CARSAT à 50% s'inscrit pleinement dans les objectifs de prévention de la perte d'autonomie et de maintien d'une vie sociale active au sein de la résidence.

- ✓ Afin de contribuer au bien-être et au confort des résidents, la résidence a fait l'acquisition d'un fauteuil massant relaxant adapté aux personnes âgées. Celui-ci permet aux résidents de bénéficier d'un moment de détente et de relaxation, dans un espace dédié et accessible au sein de la résidence.



L'établissement dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

La conception repose sur une réflexion approfondie respectant l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Le projet garantit une continuité architecturale valorisant l'esthétique locale de Beaulieu-sur-Loire tout en offrant des prestations énergétiques de premier ordre. Véritable lieu de vie complet, sécurisé et convivial, la résidence est implantée à 500 mètres des commerces du centre-bourg et à deux pas des services essentiels (pharmacie, centre de secours). La résidence accueillera 60 logements PMR, dotés de cuisines ouvertes, de placards intégrés et de douches à l'italienne (30 T1 d'environ 33 m², 28 T2 d'environ 45 m² et 2 T2+ d'environ 50 m²).

Le bâtiment sera chauffé et rafraîchi grâce à de la géothermie, permettant une réduction de plus de 70% des émissions de CO₂ par rapport à une chaudière gaz traditionnelle et une baisse majeure de la facture énergétique.

La future résidence, c'est aussi : une salle de restauration, une salle d'activités modulable avec cuisine pédagogique, une salle de consultation médicale, une salle coiffure/pédicure et autres soins de bien-être, des espaces communs, un logement de gardien, des bureaux, des espaces verts, un coin bibliothèque et TV.

Une extension future de 16 appartements, 8 T1 et 8 T2 est d'ores et déjà anticipée dans un bâtiment indépendant à distance afin d'éviter toute nuisance sonore ultérieure pour les résidents.

Initié le 13 octobre 2025, le chantier avance à un rythme soutenu grâce à la réorganisation des équipes techniques. Courant octobre 2026, un appartement témoin sera ouvert à la visite pour les futurs résidents et leurs familles, avant une livraison officielle de la résidence prévue en juin 2027.



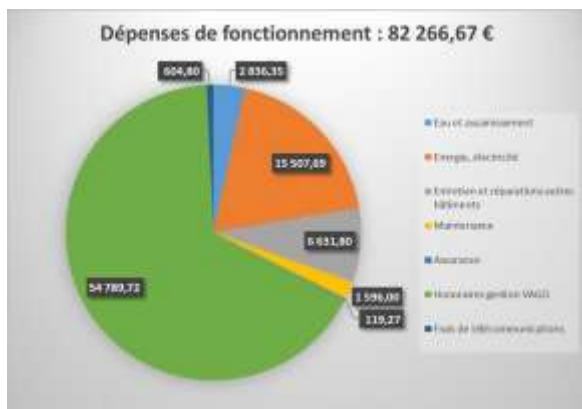
Crédit photo Kaupunki

Objectifs : proposer un lieu de vie pour les citoyens européens itinérants



L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour 24 places au total (2 emplacements par famille).

En 2025, le taux d'occupation était de **61,4%** (52% en 2024, 63% en 2023).



L'aire d'accueil est essentiellement fréquentée par des habitués qui effectuent des séjours courts (moins de trois mois).

La tarification a été augmentée de 4 % au 1^{er} janvier 2025 pour les emplacements et se fait au réel pour l'eau et l'électricité.



Projets

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAHGV 2023-2029), adopté en décembre 2023 par la Préfecture et le Département du Loiret, prescrit à la communauté de communes Berry Loire Puisaye la réalisation de **trois terrains locatifs familiaux**. La commission a entamé une réflexion sur la conduite de ce projet.



Objectifs : maintenir les services publics de proximité, permettre à tous les usagers d'accéder à leurs droits, quel que soit leur niveau de maîtrise des démarches dématérialisées



L'espace de services publics itinérant a été mis en place en 2021 grâce au Département du Loiret qui a fourni le matériel (borne de visiophonie, ordinateur, imprimante, accès au réseau 4G).

Le service est géré par une personne employée par la communauté de communes.

L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025

L'ESP a reçu 650 visites en 2025 contre 400 visites en 2024 (contacts directs et téléphoniques)

ESP et France Services - Statistiques v...

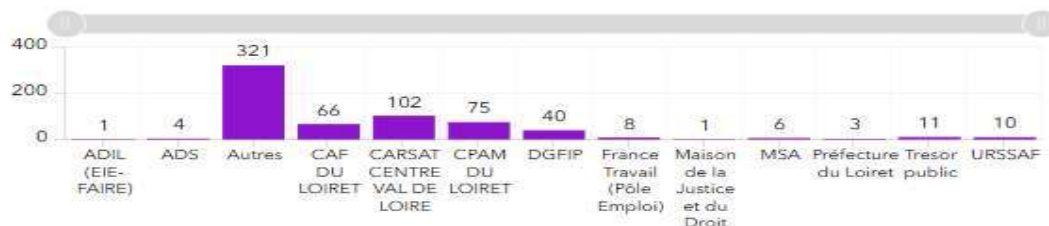
Choisir u...
Aucun Ch
ESI



Type de visite



Nombre d'accompagnements par organisme



Objectifs : proposer des solutions de mobilité aux publics empêchés

La communauté de communes est autorité organisatrice des transports de second rang (AO2) pour ce qui concerne les transports scolaires, en lien avec la région Centre-Val de Loire qui organise le service de transports Rémi.

La communauté de communes ne dispose pas de la compétence Mobilité au sens de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) mais propose une offre de transports à destination de certains publics dans le cadre de sa compétence sociale :

Les scolaires pour l'apprentissage de la natation

Les scolaires pour les projets pédagogiques (culturels et sportifs),

Les personnes sans moyen de transport pour les déplacements vers les marchés hebdomadaires de Briare et de Châtillon-sur-Loire

Les jeunes pour se rendre à la piscine l'été (juillet)

Elle fait partie du bassin de mobilité du Giennois et à ce titre siège au comité des partenaires.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Une enveloppe de 100 000 €

Sorties pédagogiques et sportives pour les écoles

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Critères de prise en charge :
 - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
 - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
 - Pour des sorties culturelles ou sportives et des échanges scolaires

Année scolaire 2025-2026 : **75 transports pour 2 976 élèves.**



Piscine tout au long de l'année pour les scolaires

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare et Belleville-sur-Loire.

Piscine pour les jeunes en juillet

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

Des transports ont été également pris en charge pour les ALSH d'Autry-le-Châtel, de Beaulieu-sur-Loire et de Châtillon-sur-Loire.

TRANSPORTS A DESTINATION DES MARCHES HEBDOMADAIRES

- **Briare : la communauté de communes organise deux circuits** (La Bussière-Ouzouer et Thou-Faverelles-Bonny-Ousson) pour un coût annuel de 18 659,88 €.
- **Châtillon-sur-Loire** : deux circuits (Châtillon-hameaux et Pierrefitte-Cernoy-Saint Firmin) pour un coût annuel de 21 753,60 €.

AUTRES MOBILITES

La communauté de communes Berry Loire Puisaye s'implique dans les mobilités durables :

- ✓ Candidature pour l'expérimentation d'une offre d'autopartage avec la Région Centre-Val de Loire
- ✓ Soutien auprès de la Région pour le maintien du transport vers la gare de Briare (Ligne g11 : navette depuis Beaulieu et Bonny)
- ✓ Participation au schéma départemental des infrastructures de recharge de véhicules électriques et au schéma départemental de mobilité
- ✓ Communication auprès des usagers sur l'offre de transports régionale
- ✓ Participation au comité des partenaires Mobilité du Giennois
- ✓ Participation à la concertation pour la modernisation de l'axe SNCF Paris-Clermont-Ferrand
- ✓ Aménagements pour les vélos à l'étude



LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

La communauté de communes soutient les associations à l'aide d'un budget culture qui a été abondé en 2025 :

Entité	Montant	Objet
Artéria	2 300,00 €	Projet peinture murale Bonny
Autrement Classique	5 200,00 €	Festival juillet 2025
Autrement classique	9 200,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : Concer cello et danse hip-hop 2 300 € 4 pianistes pour 4 saisons 2 300 € Ciné-concert Buster Keaton 2 300 € Transatlantique (jazz) 2 300 €
Bureau du Classique	6 800,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : A table Entre nous soit dit Odyssée des bergères Piano du Lac Têtes de chien Concert baroque
Concert de poche	3 000,00 €	
Demain on change tout	5 000,00 €	Course de triporteurs + histoire carnavalesque ?
L'Art de rien	3 000,00 €	Les beaux arts en bord de Loire - 21 ateliers dans des lieux "pépites"
Mairie de Briare	2 426,00 €	Expo FRMJC Bienvenue chez Fraise - thème alimentation
Cirqu'à cyclette	400,00 €	Course triporteurs Batilly 2 passages d'une heure
Théâtre escabeau	17 400,00 €	Chemin des écoliers 6 000 € La carte du territoire 7 100 € Entre 2 rives 4 300 €
TOTAL	54 726,00 €	



Festival Autrement classique



Le territoire et la Loire (Théâtre de l'Escabeau)



Demain on change tout (Batilly)

LE SOUTIEN AUX COMMUNES

La communauté de communes soutient la fête traditionnelle de la Saint Hubert par le versement d'une subvention de 1 500 € versée à la commune organisatrice.

En 2025, c'est la commune de Bonny-sur-Loire qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation.



LA SAISON CULTURELLE SOUTENUE PAR LA REGION



Le portage du PACT (**Projet Artistique et Culturel de Territoire**) Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Le montant de la subvention régionale s'élève à **78 000 €** sur une dépense subventionnable de **251 334,06 €** (coût artistique prévisionnel) ; cette subvention est reversée aux organisateurs des manifestations retenues dans le programme culturel (communes et associations).

Deux brochures ont été publiées (en janvier et en juillet). Elles présentent les manifestations de l'année 2025 sur l'ensemble du territoire intercommunal, en mettant l'accent sur celles du PACT mais également sur **les autres évènements à caractère culturel**.



LE SOUTIEN A L'ECOLE DE PIANO

La CCBLP a confirmé en 2025 son soutien à une action innovante, « **le piano fait école** », désormais encadrée par l'association Autrement classique, dans le cadre du projet de Cité européenne du piano historique. L'objectif est de rendre accessibles les cours de piano au plus grand nombre.

En 2025, une convention d'objectifs a été signée avec l'association Autrement classique. Ce soutien s'élève à un montant de 14 000 € par an. Grâce à cette proposition, une quarantaine d'élèves a déjà pu s'initier ou se perfectionner au piano.

LA MICRO FOLIE



La communauté de communes a remporté en 2024 l'appel à projets pour la création d'une Micro-folie intercommunale qui a ouvert le 5 septembre 2025. La première thématique explorée « Sur les traces de Philéas Fogg » s'est déroulée du 17 septembre au 25 octobre. Le thème « Nuit » a suivi du 3 décembre 2025 au 1^{er} mars 2026.

Le conseil communautaire a validé le plan de financement prévoyant plus de 60 000 euros d'investissements avec une subvention de l'Etat de 24 000 €, ainsi que la prise en charge de 75% du poste de médiateur culturel.



CENTRE AQUATIQUE DES PRES GRIS A BRIARE

Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été reconduite en tant que gestionnaire au 1^{er} juillet 2024 pour un nouveau contrat de concession de 5 ans.

Elle perçoit une compensation de la part de la communauté de communes qui s'élève à **578 741 € en 2025 dont 48 711 € pour l'accueil des scolaires.**

Un comité de gestion composé d'élus et de technicien contrôle la gestion de cet établissement. Le comité de gestion s'est réuni 3 fois en 2025.

Malgré d'importants travaux de rénovation en 2020-2022, le centre aquatique présente plusieurs malfaçons et problèmes techniques récurrents qui ont entraîné le déclenchement d'une **procédure de référé-expertise.**



En janvier, une partie de la résine du fond du bassin a été refaite aux frais de l'entreprise responsable, à cause de l'apparition de taches.

En mai 2024, le spa a été fermé à cause de fissures dans la bâche tampon enterrée à l'extérieur, ainsi que de rayures dans la coque. Une expertise est toujours en cours à ce jour. Une solution a été trouvée : l'indemnisation et la réparation interviendront en 2026.

L'étanchéité de la toiture a été refaite en 2024.



La société RECREA remet chaque année son rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes.

440 kilomètres de routes

2 personnes affectées à la voirie : une pour les travaux d'entretien et une pour les permissions de voiries

39 bons de commande établis pour les travaux d'entretien

14 permissions de voirie rédigées

La communauté de communes entretient la voirie d'intérêt communautaire : réfection des couches de roulements (tapis d'enrobé, ECF, point à temps), curage des fossés et mise à niveau des accotements, conformément au règlement de voirie adopté le 16 juillet 2019.

Les communes conservent le fauchage, l'élagage et le rebouchage des nids de poule, et ce sont les Maires qui exercent leurs pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement.

Le choix des voies à traiter se fait en étroite concertation avec les communes. Les travaux sont actuellement réalisés par l'entreprise Vauvelle dans le cadre d'un marché à bons de commande.

L'enveloppe totale consacrée à l'entretien de la voirie a représenté 623 275 € en 2025.

LES ACTIONS 2025

Les communes d'Adon, d'Autry le Châtel, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, La Bussière, Cernoy en Berry, Châtillon sur Loire, Dammarie en Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Ouzouer sur Trézée, Pierrefitte ès Bois, Saint Firmin sur Loire et Thou ont pu bénéficier de travaux d'entretien de voirie pour un montant totale de **623 275,00 € TTC**. La majeure partie des travaux consistent à la réalisation de tapis d'enrobé, d'ECF (émulsion coulée à Froid), de reprofilage, d'écèlement de rives, de mise à niveau de d'accotements et de curage de fossés

LE PONT DU SAINT AUBIN – OUZOUEUR-SUR-TREZEE



Suite à l'inspection réalisé par le CEREMA (BE ANTEA Group) le pont du Saint Aubin a été classé en très mauvais état du fait de l'importance des affouillements. La consultation a été lancée en 2025 pour une réception avant l'été 2026.

SIEGE COMMUNAUTAIRE A BRIARE



Les locaux du siège communautaire devenaient trop exigus pour accueillir l'ensemble de l'équipe du fait des nouveaux services créés depuis quelques années. Les travaux d'extension ont débuté en septembre 2024 pour un coût global de 1 253 578 € HT.

Cette opération est financée grâce au concours financier de l'Etat (219 212 €) et du département du Loiret (438 425 €), le reste sur fonds propres.

L'inauguration s'est tenue le 13 décembre 2025.

MAISON DE SANTE A CHATILLON-SUR-LOIRE

La maison de santé pluridisciplinaire François-Rabelais accueille 3 médecins généralistes, 1 ophtalmologiste et de nombreux professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmières, psychologues, sage-femme, orthoptiste, orthophoniste, pédicure-podologue).



CENTRE MEDICO-SOCIAL A CHATILLON-SUR-LOIRE

Le CMS accueille un multiaccueil petite enfance, des permanences de services sociaux, une salle de réunion qui peut être louée pour des événements familiaux.

BATIMENTS SPORTIFS

Un gymnase communautaire à Châtillon-sur-Loire, une salle de sport à Autry-le-Châtel.



LE MATERIEL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 045-200068278-20260929-2026181D2-DE



La communauté de communes dispose d'équipements et de matériels qui sont mis à la disposition des communes (broyeur, tarière...)

Une **barge flottante** a été achetée pour les manifestations culturelles et artistiques sur l'eau (utilisée pour le festival autrement classique).



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
LE TERRITOIRE	2
LES COMPETENCES	2
LA GOUVERNANCE	3
LES ELUS COMMUNAUTAIRES	4
LES SERVICES.....	5
LES SERVICES SUPPORTS.....	6
LE SECRETARIAT GENERAL	6
REUNIONS DES INSTANCES	6
ACTES ADMINISTRATIFS.....	7
LES RESSOURCES HUMAINES	8
L'ACTIVITE DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	8
Les temps forts en 2025.....	10
LE DIALOGUE SOCIAL	11
UN NOUVEAU SERVICE : LA PREVENTION	12
LE CONSEILLER DE PREVENTION MUTUALISE	12
LES ACTIONS DE PREVENTION	12
LES FINANCES	13
LES ACHATS PUBLICS	19
LES SERVICES OPERATIONNELS	23
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23
LES PARTENAIRES ECONOMIQUES.....	24
LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	25
LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	27
LES TEMPS FORTS DE 2025.....	28
UNE RESSOURCE ESSENTIELLE : LA TAXE DE SEJOUR	32
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE – L'URBANISME	33
LE SERVICE URBANISME	33
L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025	33
LES REALISATIONS 2025.....	34
LES PROJETS 2026	34
L'ENVIRONNEMENT.....	35
LA GEMAPI, une compétence en deux volets	35
L'ASSAINISSEMENT	37
Vers un tarif unique	37
L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats des ouvrages.....	38
Un programme de travaux sur 10 ans.....	38
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.).....	39

L'EAU POTABLE	
LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE	
L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)	41
EN ROUTE VERS UN PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV »	41
L'OPAH Renouvellement Urbain de Briare	42
LE FONDS DE CONCOURS « CŒUR DE VILLAGE »	43
LA PETITE ENFANCE	44
LES MULTIACCUEILS.....	44
LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LE GUICHET UNIQUE	44
LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	45
LA JEUNESSE.....	46
L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANTE « BEE MOBILE ».....	46
LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS.....	47
CONSTRUCTION RESIDENCE AUTONOMIE A BEAULIEU-SUR-LOIRE	48
L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	49
L'ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT.....	50
L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2025	50
LA MOBILITE	51
LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	51
TRANSPORTS A DESTINATION DES MARCHES HEBDOMADAIRES	52
AUTRES MOBILITES	52
LA CULTURE	53
LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE	53
LE SOUTIEN AUX COMMUNES	53
LA SAISON CULTURELLE SOUTENUE PAR LA REGION.....	54
LE SOUTIEN A L'ECOLE DE PIANO	55
LA MICRO FOLIE	55
LE CENTRE AQUATIQUE	56
L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE	57
LES ACTIONS 2025	57
PROJETS 2026	Erreur ! Signet non défini.
LE PONT DU SAINT AUBIN – OUZOUER-SUR-TREZEE	57
LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	58
LE MATERIEL COMMUNAUTAIRE	59

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

